

RAPPORT ANNUEL 2022



PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS



I. Faits marquants 2022	3
II. Le territoire desservi	3
1. Une gestion multi-filières des déchets	3
a. Les obligations de la collectivité.....	3
b. Les actions de la collectivité.....	4
2. L'organisation générale	5
a. Périmètre d'exécution du service	5
b. Les moyens.....	5
c. Principaux équipements.....	5
d. Les prestataires de services et de fournitures	6
III. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	6
1. Le compostage individuel	6
2. Le compostage de proximité	7
3. Le lombricompostage	7
4. La Ressourcerie	8
5. La limitation des imprimés publicitaires	8
6. Prêt de matériel pour manifestations	9
IV. Comparaison avec les objectifs régionaux et nationaux...	9
1. Objectifs Régionaux Auvergne Rhône Alpes	9
2. Objectifs nationaux	10
3. Comparaison	10
V. Les indicateurs techniques	11
4. La collecte	11
a. Les différents types de collecte et moyens.....	11
b. Évolution des tonnages.....	12
c. Répartition des tonnages par service de collecte	12
d. Ratios par habitant.....	12
e. Part des déchets assimilés	13
5. Le traitement	13
a. Filières de valorisation et de traitement.....	13
b. La collectivité, adhérente au SIVALOR	14
c. Évolution par filière de traitement.....	14
6. Résultats 2022 par service	16
a. Les déchèteries	16
b. Service « Allô encombrants »	19
c. Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).....	19
d. Collecte sélective des emballages et papiers ménagers	21
e. Collecte des cartons DIB en porte-à-porte	23
f. Fourniture et maintenance des bacs	23
g. Fourniture, pose et maintenance des conteneurs (semi-)enterrés	23
h. Collecte des DASRI.....	24
i. Collecte et gestion des incivilités.....	25
j. Plateformes de compostage du Pays de Gex	25
k. UVE de Valsérhône	26
l. Décharges de Baraty, Pougny et Saint Jean de Gonville	26
VI. Les indicateurs financiers	27
1. Vision globale des dépenses budgétaires 2022	27
a. Les dépenses de fonctionnement.....	27
b. Les dépenses d'investissement	28
c. Rémunération des marchés de prestation de service	28
d. Contribution versée au SIVALOR	28
2. Le mode de financement	28
a. Les recettes.....	28
b. Facturation de la redevance incitative	28
c. Ratios	29
3. Gestion de la redevance incitative	30
VII. La communication	30
VIII. Glossaire	32
IX. Annexes	33
Annexe 1 – Répartition des habitants sur le territoire	34
Annexe 2 - Les services de collecte par commune	35
Annexe 3 - Filières de transformation des déchets collectés en déchèteries	36
Annexe 4 - Planning des collectes	37
Annexe 5 - Planning collecte des DASRI 2022	38



I. Faits marquants 2022

Le PLPDMA 2021-2026 a été approuvé en avril 2022 après un important travail de concertation : les actions de réduction des déchets et d'économie circulaire sont déclinées en 17 fiches actions regroupées en 6 axes stratégiques. Parmi ces axes, l'accélération du déploiement du compostage de proximité fait partie de l'appel à projet AURABIODEC auquel a répondu la collectivité en juin. Ce dispositif de tri à la source sera complété par l'expérimentation d'une collecte séparée des biodéchets en habitat urbain dense : les préparatifs initiés en 2022 permettront de débiter la collecte test auprès de 1400 foyers en 2023.

Malgré la progression de fréquentation de la déchèterie intercommunale d'Ornex, ouverte en avril 2021, les tonnages collectés restent en deçà des prévisions et représentent 14% de l'ensemble des déchèteries. Le contrôle d'accès qui sera effectif sur toutes les déchèteries en 2023 devrait avoir un effet de rééquilibrage entre les sites. La Ressourcerie intercommunale, ouverte en novembre 2021, connaît sa première année de pleine exploitation. Son activité permet de détourner des filières classiques de traitement des déchets, des objets de la vie courante pour leur donner une seconde vie. Les recettes de ventes en magasin ont été satisfaisantes, même si les tonnages collectés sont inférieurs aux prévisions.

L'année 2022 a également été consacrée, en lien étroit avec le SIVALOR, à la préparation au passage aux extensions des consignes de tri et la simplification en un seul flux pour le 1^{er} janvier 2023 : préparation des outils de communication, modifications des conteneurs et définition d'un nouveau marché de collecte, dont les nouvelles clauses tendent à répondre aux dysfonctionnements connus durant l'été et en fin d'année 2022.

En avril, une réflexion a été menée en séminaire des élus sur la problématique des incivilités et a amené au lancement d'une étude qui se poursuivra sur 2023, dont la finalité est d'étudier tous les leviers à la fois techniques et organisationnels des modes de collecte et de financement, permettant d'avoir un impact sur le comportement des usagers.

¹ Source : population DGF 2022 de l'INSEE

Après un pic en 2021, on constate sur cette année 2022 une baisse globale des tonnages collectés, notamment par la diminution marquée sur les tonnages en déchèteries et les déchets verts compostés. Le recul de la collecte sélective est dû à la part verre et papier qui est moindre, le flux plastique continue de progresser. La part du recyclage et de la valorisation matière n'a pas progressé et se maintient autour de 57%.

Fin juin 2022, l'éco-organisme DASTRI supprime la collecte itinérante des DASRI du fait d'un réseau de collecte suffisant via les pharmacies du territoire.

II. Le territoire desservi

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex regroupe 27 communes (dont 3 situées dans la vallée de la Valserine) et compte 105 940 habitants¹ répartis sur près de 400 km².

Voir Annexe 1
Répartition des habitants sur le territoire

1. Une gestion multi-filières des déchets

a. Les obligations de la collectivité

De par ses statuts, la Communauté d'agglomération est chargée de la collecte, de la valorisation et du traitement des déchets ménagers et assimilés. Les différents services mis en œuvre permettent de collecter la totalité des catégories de déchets ménagers qu'une collectivité doit obligatoirement assumer. Les services sont également ouverts aux déchets assimilés et à une certaine partie des DIB-DAC, qui restent cependant de la responsabilité de leur producteur.



Les dispositions de l'article 2 de la loi du 15 juillet 1975 modifiée, qui définit le service d'élimination des déchets des ménages, circonscrivent le service public local aux déchets des ménages quelle que soit leur nature. La collecte, le transport, le tri et le traitement des déchets ménagers constituent donc une obligation pour la collectivité.

En revanche, le service de collecte ou de traitement effectué pour les autres déchets, déchets assimilés et déchets Industriels Banals (DIB-DAC), reste facultatif. Les articles L.2224-14 et R.2224-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipulent que la collectivité peut assurer également l'élimination des autres déchets (commerces, artisans, services, établissements publics ...), qui « eu égard à leur caractéristique et à leur quantité, ne nécessitent aucune sujétion technique particulière de collecte et de traitement. Cette possibilité se limite aux déchets non dangereux ».

b. Les actions de la collectivité

Depuis la mise en place des premières structures intercommunales (1992), les élus du Pays de Gex ont mené une politique environnementale de gestion des déchets résolument tournée vers le recyclage et la valorisation. Cette politique, initiée par le SIVU DE L'EST GESSIEN, a été poursuivie et développée par la l'intercommunalité, pour qu'un déchet devienne le plus souvent possible un produit valorisable.

Ci-contre, l'historique des principales évolutions des schémas de collecte et de gestion :



2. L'organisation générale

a. Périmètre d'exécution du service

Les 105 940 habitants² (+1,6 %) ainsi que les 2 145 artisans/commerçants et les administrations et communes du Pays de Gex bénéficient des différents services de collecte (voir V.1.a). Cependant, en raison du contexte géographique, touristique et de l'antériorité de certaines collectes spécifiques, 4 communes bénéficient de services spécifiques :

Mijoux et Lélex : la collecte des ordures ménagères est réalisée en conteneurs semi-enterrés avec des fréquences adaptées à la saison touristique. Le service de la déchèterie mobile de la Valserine est actif 8 mois de l'année selon une fréquence bimensuelle. La collecte de deux hameaux de la commune de Lajoux, limitrophes, est effectuée par la CAPG dans le cadre d'une convention passée avec le SICTOM du Haut-Jura.

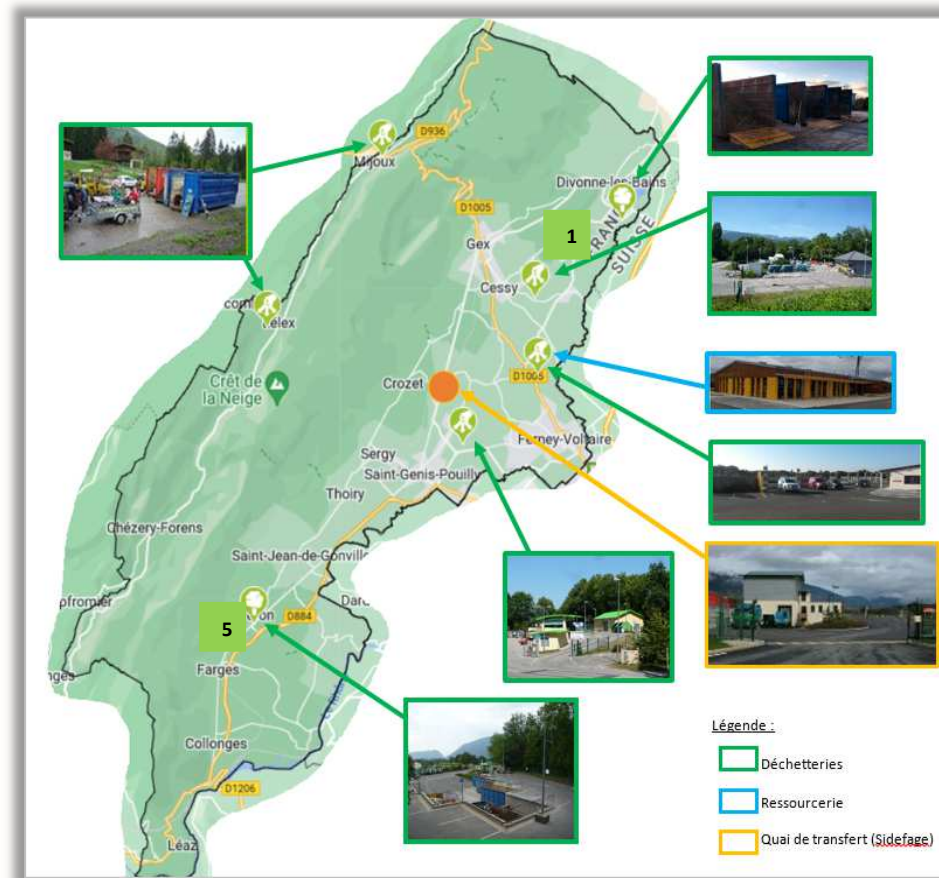
Léaz et Chézery-Forens : Par convention, les 1455 habitants de Léaz et Chézery-Forens ont accès aux déchèteries de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien.

b. Les moyens

Pour réaliser la collecte et le traitement des déchets, Pays de Gex agglo exécute les services en régie, fait appel à des prestataires privés ou délègue certaines compétences au SIVALOR (ex SIDEFAGE) ainsi qu'à des éco-organismes.

Pour assurer les services en régie et le suivi des prestataires, le service Gestion et Valorisation des Déchets de l'Agglo est composé de 36 agents répartis sur différents sites. La comptabilité et la communication sont assurées par les services situés au siège administratif de la collectivité à Gex.

c. Principaux équipements



Plateformes de compostage :



² Source : population DGF 2022 de l'INSEE

d. Les prestataires de services et de fournitures

Plusieurs marchés de prestations de services et de fournitures ont été passés par l'Agglo du Pays de Gex pour les équipements et l'exécution des collectes ou de traitement demandant des moyens techniques spécifiques. La Ressourcerie est exploitée par un contrat de concession.

Nom	Prestations	Marchés en cours et montant sur la durée totale (€HT)
SUEZ CENTRE EST/NABAFFA (Agence de St Genis Pouilly, 01)	Évacuation des bennes déchets encombrants, déchets verts, gravats, bois, ferrailles...des déchèteries vers les filières recyclage/traitement (lot 2)	Mars 2019 / durée 3 ans+1 (5,039 M€)
TRIADIS (Beaufort, 39)	Évacuation des DDM des déchèteries vers les filières spécifiques (lot1)	Mars 2019/ durée 3 ans+1 (415 k€)
SUEZ CENTRE EST (Chambéry-73), (Agence de St Genis Pouilly 01)	- Collecte en porte-à-porte : OMR et assimilés, collecte sélective des immeubles, DIB-DAC cartons - Collecte en conteneurs semi-enterrés (de proximité)	Janvier 2019 / durée 4 ans+2 Avenant août 2021 : collecte dépôts irrégulier au pied des CSE (11,949 M€)
SULO (St Priest-69)	Maintenance, entretien et lavage des conteneurs semi enterrés (de proximité)	Janvier 2019 / durée 3 ans +1 Avenant n°1 en avril 2019 + avenant n° 2 de prolongation en déc. 2022 (2,7 M€)
ALFA 3A (01)	Exploitation de la Ressourcerie intercommunale du Pays de Gex	Contrat de concession novembre 2021 / 8 ans (1,995 M€)
TRADIM (Paris, 75)	Solution logicielle d'hébergement de la base de données et de facturation de la redevance incitative et des droits de dépôts en déchèterie	Juillet 2018 / durée 5,5 ans +2 (201,2 k€)
CORUS (Lyon, 69/Annecy, 74)	Éditique : impression et envoi des factures de redevance	Novembre 2021 / durée 1an et 2 mois + 3 ans (275 k€)
MAUFREY (38)	Transport des encombrants vers l'UVE ³	Février 2021 / durée 1 an (300 k€)
FABRIQUE DES GAVOTTES (Bois d'Amont, 39)	Fourniture des composteurs bois	Décembre 2022 / durée 4 ans (790K€)
QUADRIA (St Jean d'Illac, 33)	Fourniture des bioseaux	Décembre 2022 / durée 4 ans (40K€)

³ UVE = Unité de Valorisation Énergétique



III. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) permet d'orienter la politique publique du cycle des déchets vers l'économie circulaire et l'intégration de la prévention des déchets, en amont des étapes de collecte et de traitement des déchets.

Le PLPDMA 2016-2020 étant arrivé à son terme, un processus de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés a été initié pour aboutir à un nouveau programme d'actions. Ainsi, une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) a été constituée en mai 2021 afin de participer à l'élaboration du PLPDMA 2021-2026 et sera réunie chaque année pour en assurer le suivi. Le nouveau programme a été approuvé en Conseil Communautaire le 27 avril 2022.

1. Le compostage individuel

Cette pratique permet de composter les biodéchets (déchets de cuisine d'origine végétale et déchets de jardin) afin que les premiers ne soient plus collectés avec les ordures ménagères et que les seconds ne soient plus transportés systématiquement en déchèterie.

Afin d'encourager cette pratique, la collectivité met à disposition gratuitement un composteur aux foyers en faisant la demande ainsi qu'un guide du compostage. Elle remplace gratuitement les composteurs délivrés il y a plus de 10 ans. Depuis 2016, les usagers ont également la possibilité d'acheter un second composteur.

En 2022, le marché de fourniture des composteurs a été reconduit auprès de la Fabrique des Gavottes à Bois d'Amont pour 4 ans. Les composteurs sont en bois traité en autoclave et répondent au label « Produit du Parc Naturel Régional du Haut-Jura » et à la norme NF Environnement.



Composteur individuel

Depuis le début de l'opération en 2003, **14 495 composteurs ont été distribués** (dont **657 en 2022** : 15 demandes d'achat et plus de 100 demandes de remplacement car composteurs de plus de 10 ans). Trois volumes sont disponibles pour répondre aux différents besoins des utilisateurs : 400, 570 et 820 litres.

En 2022, 3 réunions d'information sur le compostage ont été organisées, disponibles également « à distance ». Près de 45 foyers ont été sensibilisés.

Selon l'ADEME, un composteur réduit en moyenne de 150 kg à 185 kg/hab./an les quantités de déchets à la charge de la collectivité. Les composteurs distribués en 2022 ont permis d'éviter à minima 227 tonnes de déchets à traiter.



Communication : guides, réunions d'information et stands

2. Le compostage de proximité

La collectivité a souhaité rendre possible ce geste de prévention des déchets aux usagers n'ayant pas de jardin individuel. C'est pourquoi depuis 2012, l'Agglo (en partenariat avec le SIVALOR) accompagne les projets de compostage collectif.



Site de compostage collectif composé de 3 composteurs dont 1 renforcé

En fonction des besoins, un ou plusieurs composteurs sont installés sur un espace vert commun de la copropriété. Certains professionnels et administrations bénéficient également de ces équipements (écoles, hôtels, etc.).

Au démarrage, une réunion d'information est organisée sur la copropriété avec distribution d'un bioseau pour les volontaires (marché de fourniture accordé en 2022 à la société Quadria). Un suivi terrain est assuré régulièrement par le SIVALOR la première année.

En 2022, **16 nouveaux sites ont bénéficié de composteurs collectifs** et de cet accompagnement (10 immeubles et 6 établissements privés ou publics). Dans les immeubles, on estime le taux de participation des foyers entre 60% à 70%.

À ce jour, **155 sites** en ont ainsi été équipés.

Selon l'ADEME, la quantité de déchets de cuisine compostables (préparations et restes de repas) est estimé à environ 75 kg/hab. participant/an. En 2022, les nouveaux sites de compostage collectif ont permis d'éviter la production de 29 tonnes de déchets.

3. Le lombricompostage

Le lombricompostage est une alternative au compostage pour les usagers n'ayant pas la possibilité d'installer de composteur individuel ou collectif.

Depuis 2013, ce sont désormais **659 foyers** qui en sont équipés.

En 2022, **104 foyers** ont pu récupérer un lombricomposteur lors de l'une des **9 réunions** de distribution et d'information proposées.

Selon les estimations de l'ADEME, avec la mise en place des nouveaux lombricomposteurs en 2022, le lombricompostage permet d'éviter le traitement de 61 tonnes de déchets (40 kg/hab./an).



Lombricomposteur et guide



4. La Ressourcerie

Souhaitant concilier l'objectif de réduction des déchets ménagers avec les problématiques d'insertion professionnelle et sociale, Pays de Gex agglo œuvre depuis 2013 afin de favoriser les pratiques liées au réemploi sur le territoire.

Dès 2016, la création d'une Ressourcerie a été inscrit dans le programme d'actions du service gestion et valorisation des déchets 2015-2019 puis dans le Programme Local de Prévention des Déchets 2021-2026.

Ressourcerie
Du Pays de Gex



Ainsi, un bâtiment de 2 000 m² a été construit par la collectivité à Ornex sur une parcelle contiguë à la nouvelle déchèterie intercommunale.

L'exploitation de la Ressourcerie est confiée depuis le 1^{er} novembre 2021 et pour 8 ans, via un contrat de concession de service public, à ALFA3A, structure d'insertion par l'activité économique.

La Ressourcerie assure 4 missions principales : la collecte, la valorisation (nettoyage, vérification, remise en état, relooking, etc.), la vente et la sensibilisation au développement durable. Chaque objet est trié, pesé, testé, réparé, rénové, nettoyé avant sa deuxième vie.

- En 2022, 186 tonnes d'objets et de mobilier ont été collecté pour le réemploi :
 - 31 tonnes d'objets ont été détournées des filières classiques de la déchèterie grâce à la collecte des objets réemployables à la déchèterie de Saint-Genis-Pouilly
 - 109 tonnes ont été déposées par les usagers directement sur le site de la Ressourcerie
 - 46 tonnes ont été collectés via le nouveau service de collecte des objets à domicile en vue du réemploi (mis en place à l'ouverture de la Ressourcerie)
- 121 tonnes ont été vendues à la boutique de la Ressourcerie
- 12 000 clients ont fréquenté la boutique
- 27 animations de sensibilisation au Développement Durable ont été organisées
- 30 salariés : 21 postes en insertion (14 en ACI et 7 en EI) et 9 postes de permanents.

5. La limitation des imprimés publicitaires

L'ambition de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex à travers la campagne de sensibilisation « Stop pub » est de réduire la quantité de courriers non adressés (environ 40 kg reçus annuellement par chaque foyer).



Avec l'autocollant, les informations des collectivités (mairies, Communauté d'agglomération etc.) et les publicités adressées continuent à être distribuées.

Autocollant stop pub

Depuis 2012, cet autocollant est disponible dans toutes les mairies du Pays de Gex et aux accueils de la Communauté d'Agglomération.

Fin 2022, 25 351⁴ autocollants sont recensés sur les boîtes aux lettres du Pays de Gex, soit 49,5% des boîtes aux lettres.

6. Prêt de matériel pour manifestations

En 2022 :

- 26 organisateurs de manifestations ont sollicité la collectivité pour la mise à disposition temporaire de bacs DIB ou de bacs de tri
- 3 organisateurs de « nettoyages de printemps » ont bénéficié du prêt de pinces et de la mise à disposition gratuite d'une benne de 15 m³
- 10 organisateurs ont bénéficié du prêt de gobelets réutilisables



Bac DIB pour les déchets non recyclables - 770 litres



Bacs operculés pour les emballages recyclables – 240 et 340 litres



Gobelets lavables

IV. Comparaison avec les objectifs régionaux et nationaux

1. Objectifs régionaux Auvergne Rhône-Alpes

Les objectifs sont fixés au travers du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) ainsi que du Plan Régional en faveur de l'économie Circulaire (PRAEC), tous deux adoptés par la Région Auvergne Rhône-Alpes le 19 décembre 2019 et intégrés dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) approuvé par la Région le 20 décembre 2019.

Les axes prioritaires sont les suivants :

- réduire à la source, en stabilisant la production de déchets malgré la croissance démographique et économique. L'objectif est de **réduire de 12% le gisement des déchets ménagers et assimilés et déchets d'activité économique d'ici à 2031** (soit -50 kg par an et par habitant par rapport à 2015) ;
- développer fortement la valorisation matière des déchets pour atteindre un **taux de valorisation de 65% en 2025 et 70% d'ici à 2031** (54% en 2015) pour les DNDNI et un taux de 77% pour les déchets du BTP en 2031 (74% en 2016) ;
- **réduire l'enfouissement de 50% dès 2025.**

⁴ Source : La Poste, juin 2022

2. Objectifs nationaux

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) - 17/08/2015

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets stipule que les collectivités doivent désormais comparer leurs performances avec les objectifs nationaux. Il convient donc de comparer les résultats de l'Agglo avec les objectifs de la LTECV dont l'année de référence est 2010.

La loi n°2020-105 de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC), présente de nombreuses mesures à l'encontre de tous les acteurs concernés, pour réduire la production de déchets et fixe de nouvelles échéances et objectifs de tri, de valorisation et de réduction.

3. Comparaison

La gestion mise en place par l'Agglo permet globalement de respecter les objectifs de valorisation et de réduction des déchets. La diminution des DMA anticipe les objectifs de 2030 de la loi AGEC et est en bonne progression au regard des objectifs de la région AURA.

Si les objectifs de valorisation sont atteints depuis 2019, un nouveau palier devra être franchi en 2025.

À noter que le recul 2022 du taux de valorisation selon le PRPGD/SRADET AURA s'explique par le résultat partiel de valorisation des mâchefers suite à l'arrêt technique de l'UVE.

À noter que pour la mise en décharge, l'éloignement du résultat par rapport à l'objectif est à relativiser étant donné que les tonnages mis en décharge avaient déjà fortement baissé avant l'année de référence 2010 (-40%).

	Données Pays de Gex Agglo					Objectifs à atteindre		
	2010	2015	2020	2021	2022	LTECV (base 2010)	AGEC (base 2010)	PRPGD AURA (base 2015)
Taux valorisation matière et organique	48%	52%	55% *64%	56% *64%	55% *56%	55% en 2020 65% en 2025	/	* 65% en 2025 70% en 2031
Évolution DMA kg/habitant	-	-12%	-18% /2010 -5,9% /2015	-11% /2010 +1% /2015	-17,5%/2010 -5,4% /2015	-10% en 2020	-15% en 2030	-12% en 2031 -50 kg/hab./an
Évolution taux de mise en décharge	-	37%	13% /2010 -18% /2015	+73% /2010 +26% /2015	+56% /2010 13,3% /2015	-30% en 2020 -50% en 2025		-50% en 2025

Basé sur la quantité produite de déchets non dangereux non inertes (hors gravats, piles et DMS) et hors DEEE pour PRPGD/SRADET AURA

* intégration de la valorisation des mâchefers uniquement pour le PRPGD/SRADET AURA

V. Les indicateurs techniques

4. La collecte

a. Les différents types de collecte et moyens

Les différents déchets sont collectés selon plusieurs modes de collecte complémentaires :

Déchets	Mode de collecte	Conditions
Ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés	Porte-à-Porte (PAP), en bac roulant, 1 à 2x/semaine CSE de proximité avec badge d'accès ⁵ 1x/semaine voire plus si nécessaire	Bacs pucés Badges
Cartons DIB des commerces	PAP sur 12 communes 1x/semaine en ZAE et centre-ville En déchèteries	2m ³ maximum par ramassage
Emballages ménagers recyclables en 3 flux (hors verre PAP)	PAP sur 17 communes 1x/semaine Apport Volontaire aux points verts En déchèteries	6 logements et + pour le PAP
Encombrants ménagers	En déchèteries PAP sur inscription	Sur appel « Allô encombrants » ou formulaire site
Déchets verts	En déchèteries Plateforme capricorne Plateformes de compostage	
Déchets de bricolage divers et déchets assimilés	En déchèteries	Condition de volume selon les flux
Déchets Ménagers Spéciaux	En déchèteries	
Déchets d'équipements électriques et électroniques	En déchèteries	
Déchets d'activité de soins à risques infectieux	Service de collecte itinérant + en pharmacies / éco-organisme DASTRI	Arrêt du service fin juin 2022

⁵ Adaptation des moyens sur Mijoux et Lélex : fourniture de sacs prépayés

Les bennes de collecte mises en service par SUEZ sont conformes aux normes Euro 6 et possèdent des équipements techniques permettant de réduire la consommation de carburant.



Benne de collecte

La collectivité assure aussi :

- La **fourniture et la maintenance** des bacs OMR, DIB-DAC, cartons et tri sélectif, ainsi que la maintenance et le lavage des conteneurs de proximité
- La **mise à disposition de bennes** pour des opérations exceptionnelles (nettoyages de printemps, gens du voyage, etc.) et pour les dépôts sauvages.
- La **collecte des dépôts irréguliers** au pieds des conteneurs (semi)-enterrés d'OMR, et colonnes de tri.
- Un rôle de conseil et de vérification des **permis de construire** pour l'application du règlement de collecte - emplacements et dimensionnement des points de ramassage des conteneurs (semi)enterrés de proximité.
- L'**information et la sensibilisation** aux bons gestes de tri sélectif et de réduction des déchets, ainsi que sur la valorisation (avec l'aide des ambassadeurs du tri et du compostage du SIVALOR).
- La fourniture de **composteurs et de lombricomposteurs**.

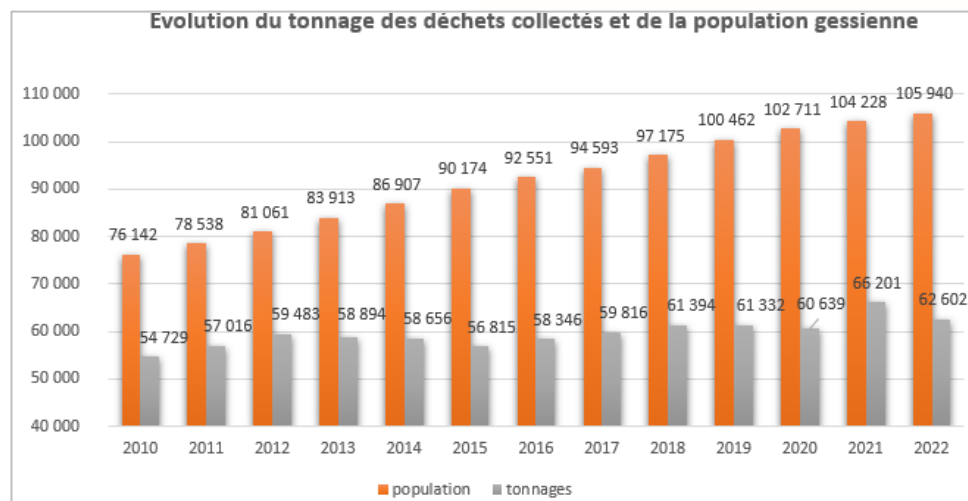
Les conditions d'exécution des collectes sont précisées par 2 arrêtés communautaires : « Règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Pays de Gex » et « Règlement intérieur des déchèteries intercommunales du Pays de Gex ». Ils sont consultables sur le site internet de l'Agglo.

Voir Annexe 2
Les services de collecte par commune



b. Évolution des tonnages

Tous déchets confondus, ce sont **62 602 tonnes** de déchets qui ont été collectées en 2022, soit une baisse de -5,4% par rapport à 2021.



Après le pic de 2021, cette baisse sur 2022 est principalement due :

- Aux tonnages des déchèteries : -7,5%,
- Aux tonnages des déchets verts : -13%.

Le tonnage des OMR collectées en 2022 a légèrement augmenté (+1,2%) alors que la collecte sélective des emballages est en léger recul. La collecte des cartons des professionnel continue sa progression en porte-à-porte : +10,8% entre 2021 et 2022.

Malgré la baisse des tonnages sur 2022, les deux années post 2020-crise sanitaire affichent des quantités élevées par rapport aux années antérieures.

c. Répartition des tonnages par service de collecte

Type de déchet	Tonnages			Évolution
	2020	2021	2022	2021 à 2022
Ordures Ménagères et assimilés ⁽¹⁾	18 005	18 035	18 251	+1,2%
DIB cartons / PAP	386	472	523	+10,8%
Encombrants ménagers /PAP	31	45	47	+4,4%
Déchets verts /plateformes de compostage ⁽²⁾	10 987	15 646	13 609	-13%
Déchèteries principales et mobile ⁽³⁾	22 655	27 205	25 101	-7,5 %
Points verts ⁽⁴⁾	7 304	7 118	7 053	-1%
Marchés ⁽⁵⁾	6	0	0	NS
Collecte sélective en PAP ⁽⁶⁾	858	799	775	-2,9%

⁽¹⁾ en porte-à-porte et en CSE

⁽²⁾ apports directs aux plateformes de compostage

⁽³⁾ yc les points verts présents sur les sites et les apports « Allô Encombrants »

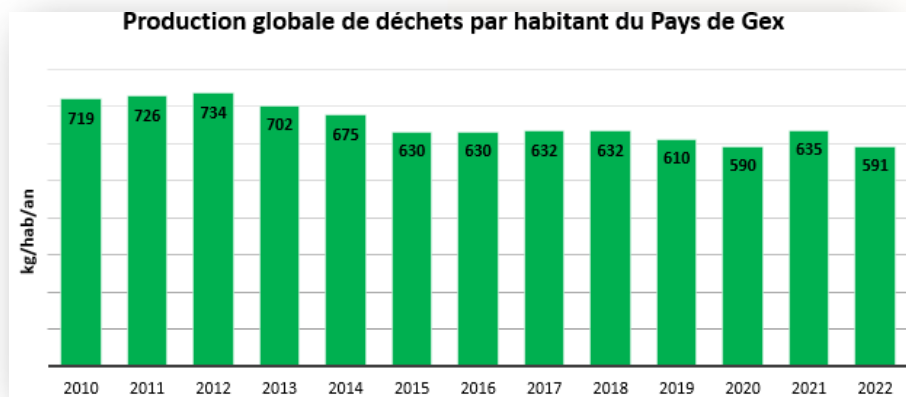
⁽⁴⁾ sauf les points verts des 4 déchèteries

⁽⁵⁾ fin de la collecte du marché de Gex en mars 2020

⁽⁶⁾ collecte du verre à 100% en apport volontaire depuis 2020

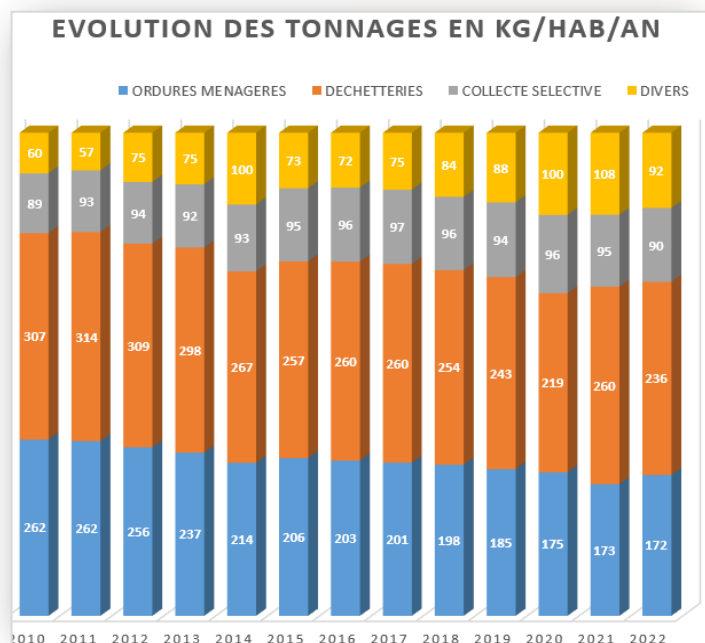
d. Ratios par habitant

La production globale de déchets par habitant, sous l'effet de la redevance incitative et des actions de prévention, a sensiblement diminué de 2013 à 2016. Elle s'est ensuite stabilisée jusqu'en 2018, puis a diminué à nouveau deux années consécutives (dont le creux de l'année de crise sanitaire). Le ratio 2022 par habitant diminue après le pic de production de 2021, et s'établit à 591 kg/hab./an.



Pour la 5ème année consécutive, la quantité moyenne d’ordures ménagères par habitant est inférieure au seuil des 200 kg/hab./an. Elle est de 172 kg/hab./an soit une diminution de -0,4% entre 2021 et 2022.

La performance globale de tri par habitant y compris les gros cartons, est en diminution (-4,5%), les flux verre et papier diminuent. Le ratio de collecte en déchèteries baisse de -9% pour s’établir à 236 kg/hab./an.



e. Part des déchets assimilés

	Professionnels (t)	Global (t)	% professionnels
Déchèteries	2 669	27 023	9,9%
Apports directs plateformes de compostage ⁶	1 301	9 925	13,1%
Points verts		<i>Non estimé</i>	
OMR ⁷	5 019	18 251	27,5 %
Cartons	523	523	100 %
Total tonnages 2022	9 112	62 602	14,5 %

La part des déchets professionnels augmente légèrement en 2022 ; ceci est principalement dû à l’augmentation de la part des DIB-DAC dans la collecte des ordures ménagères et assimilées.

5. Le traitement

a. Filières de valorisation et de traitement

La destination des déchets et leur mode de traitement sont différents selon leur nature et sont valorisés selon 3 modes complémentaires :

- la valorisation matière
- la valorisation organique
- la valorisation énergétique

⁶ Les apports des professionnels sur la plateforme « capricorne » sont estimés au volume

⁷ Estimations sur la base du volume collecté



Type de déchets	Destination	Valorisation
Ordures ménagères incinérables	UVE de Valserhône via quai de transfert de Crozet	Valorisation énergétique
Encombrants collectés en déchèteries	UVE de Valserhône via quai de transfert de Crozet	Valorisation énergétique
Déchets recyclables	Centres de tri	Valorisation matière
Déchets verts	Plateforme de compostage de Versonnex et Péron	Valorisation organique
DMS	Mêmes filières de traitements spécifiques aux déchets industriels dangereux	Incinération ou valorisation matière
DEEE	Filières de recyclage ou de traitements spécifiques	Valorisation matière énergétique
DASRI	Centre d'incinération spécifique	Valorisation énergétique
Déchets inertes	25% envoyés en centre de stockage pour matériaux inertes du Pays de Gex	75% réutilisés en travaux publics
Déchets résiduels non incinérables	Centre de stockage (ISDND) de Satolas (38) ou de Roche la Molière (42)	

b. La collectivité, adhérente au SIVALOR

En 2022, le SIFAGE est renommé Syndicat Intercommunal de VALORisation (SIVALOR). Il conserve les mêmes compétences déléguées de la part de ses collectivités adhérentes.

Il regroupe 448 686 habitants⁸ répartis sur 163 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie.

⁸ Source : population DGF 2022 de l'INSEE



Quai de Transfert de Crozet

Il a pour objet la valorisation matière et la valorisation énergétique des déchets. Le SIVALOR gère l'UVE de Valserhône, le quai de compactage et de transfert des déchets incinérables (quai de Crozet), ainsi que la collecte sélective des points verts et le tri des emballages pour lesquels il a signé un contrat avec CITEO.

La compétence du traitement des déchets verts a été déléguée en 2000 au SIVALOR. Au 1^{er} septembre 2000, AWT a été retenu comme prestataire pour la gestion de la plateforme de compostage de Versonnex puis de celle de Baraty à son ouverture en 2011. Il a été reconduit en septembre 2020 pour l'exploitation des deux plateformes.



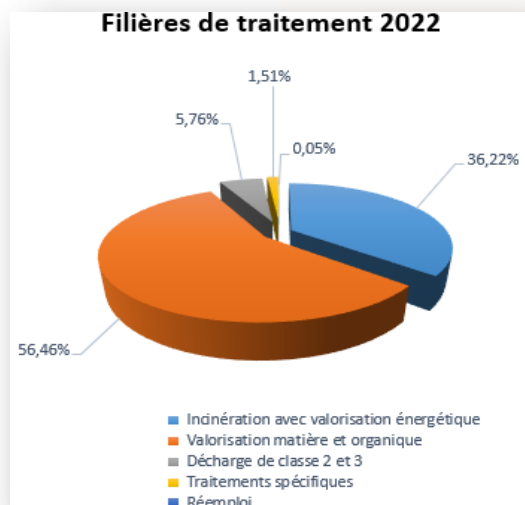
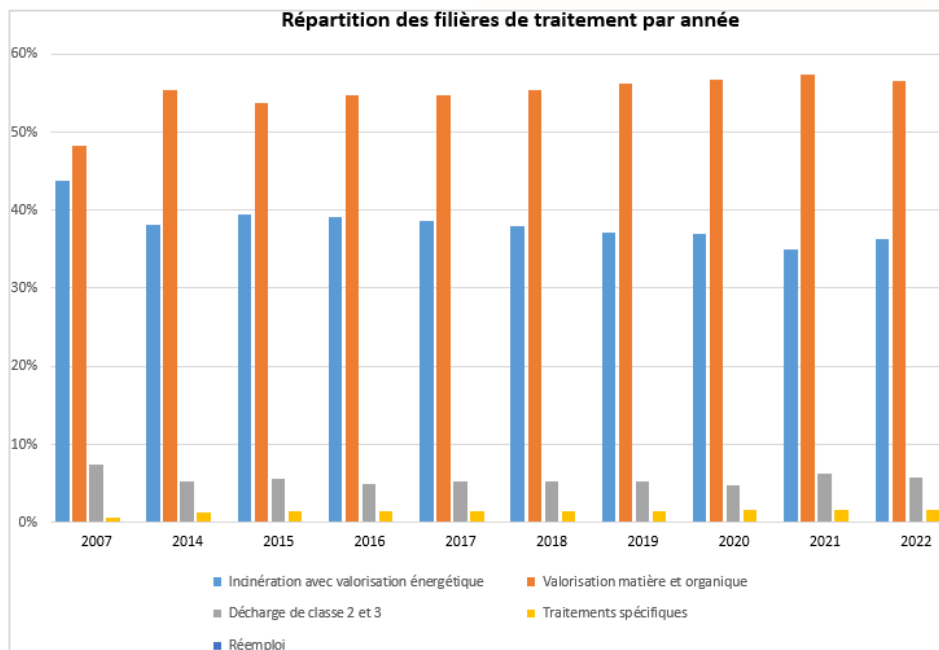
Plateforme de Baraty

Le rapport annuel d'activité 2022 est disponible en téléchargement sur le site internet du SIVALOR (<https://www.sivalor.org/les-publications/>)

c. Évolution par filière de traitement

La part du recyclage et de la valorisation matière et organique augmente progressivement chaque année jusqu'en 2021 et est supérieure à l'incinération depuis 2007. En 2022, elle n'a pas évolué et se maintient proche des 57%.

Voir Annexe 3
Filières de transformation des déchets



Répartition des tonnages par mode de traitement :

Mode de traitement	2021	Répartition	2022	Répartition
incinération OM, DIB ⁽¹⁾	18 035	27,2%	18 251	29%
incinération des encombrants ⁽²⁾	5 058	7,6%	4 423	7,1%
valorisation / recyclage ⁽³⁾	21 138	31,9%	20 776	33,2%
valorisation / compostage ⁽⁴⁾	16 778	25,3%	14 567	23,3%
décharge de classe 3 ⁽⁵⁾	1 533	2,3%	1 369	2,2%
décharge de classe 2 ⁽⁶⁾	2 617	4%	2 237	3,6%
traitement spécifiques (DMS/DEEE)	1 016	1,5%	947	1,5%
réemploi	25	0,04%	32	0,05%
Total	66 201	100%	62 602	100%

Tonnages collectés sélectivement en vue d'une valorisation

- ⁽¹⁾ Collecte sur les 27 communes
- ⁽²⁾ y compris les encombrants de la déchèterie mobile
- ⁽³⁾ Déchèteries, collectes sélectives des emballages ménagers, cartons DIB
- ⁽⁴⁾ Déchets verts et souches
- ⁽⁵⁾ 25% des gravats sont envoyés en ISDI
- ⁽⁶⁾ Amiante – ciment et tout venant envoyés en ISDND

Évolution des tonnages par filière de traitement :

Filières de traitement	2020	2021	2022	2021 à 2022
Incinération avec énergie ⁽¹⁾	22371	23093	22674	-1,8%
Valorisation matière et organique ⁽²⁾	34391	37916	35343	-6,8%
Décharge ⁽³⁾	2884	4151	3606	-13,1%
Traitement spécifique ⁽⁴⁾	974	1016	947	-6,8%
Réemploi	18	25	32	+27,2%
Tonnage global	60639	66201	62602	-5,4%

Tonnages collectés sélectivement en vue d'une valorisation

- ⁽¹⁾ Incinération OM, marchés, DIB et encombrants
- ⁽²⁾ Valorisation / recyclage et valorisation / compostage
- ⁽³⁾ Décharge de classe 2 et de classe 3 (déchets non inertes et inertes)
- ⁽⁴⁾ DMS et DEEE

6. Résultats 2022 par service

a. Les déchèteries

Le Pays de Gex possède 4 déchèteries semi-urbaines, une déchèterie mobile dans la vallée de la Valserine et une « plateforme capricorne asiatique ». Cette dernière accueille spécifiquement les déchets verts des habitants de la commune de Divonne-les-Bains depuis 2016 et ceux de Grilly depuis 2017. Un broyage fin est opéré sur place afin de lutter contre la propagation de l'insecte, avant transport vers la plateforme de Versonnex.

Depuis mai 2018, les déchèteries principales sont accessibles par contrôle de badges.

	St Genis Pouilly	Versonnex	Péron	Ornex	Vallée Valserine	Plateforme capricorne
Ouverture	1992	1995	1999	2021	2003	2016
Extensions	en 1997 et 2014	2001	-	-	-	-
Amplitude d'ouverture	8h30 à 12h et 13h30* à 18h (hiver 17h) du lundi au vendredi 8h30 à 18h (hiver 17h) le samedi 9h à 12h le dimanche *À partir de mai 2022, ouverture à 13h45			4 samedis par mois d'avril à novembre en alternance sur Mijoux et Lélex		Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 10h (hiver 9h)-12h30 et 13h30-18h (hiver 17h)
Déchets collectés (particuliers)	une quinzaine de catégories de déchets (voir annexe 3)			Encombrants, Ferraille DMS, Bois, Gravats		Déchets verts
Apports des entreprises et des administrations	Pesés et facturés			Non concerné		facturés au volume depuis 2021

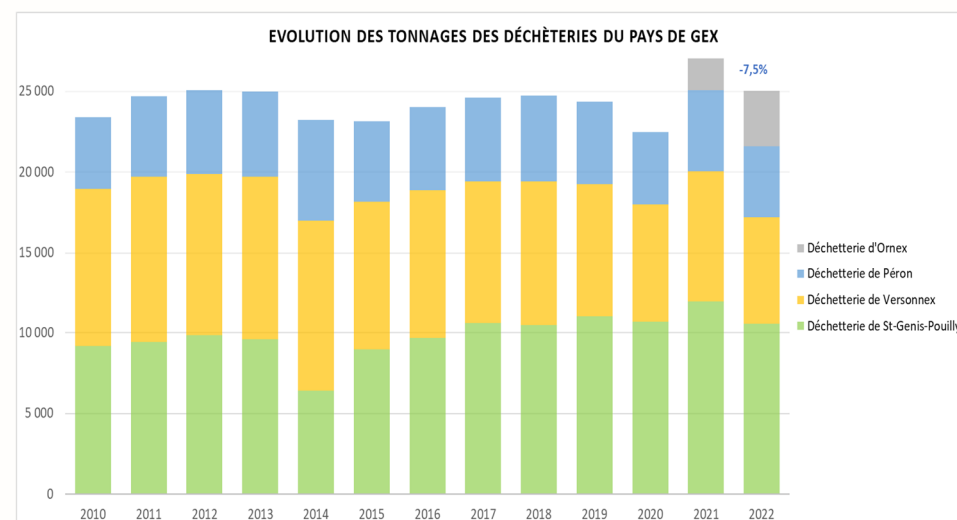
Résultats quantitatifs sur les 4 déchèteries principales :

Globalement en 2022, le tonnage en déchèteries a diminué de -7,5% par rapport à l'année précédente. Seule la nouvelle déchèterie d'Ornex connaît une hausse des tonnages (+71,6% expliqué en partie par une exploitation sur seulement 8 mois en 2021). Une baisse étant constatée sur toutes les autres déchèteries. Celle de Saint-Genis-Pouilly accueille toujours le tonnage le plus élevé.

	Total	St Genis P.	Versonnex	Péron	Ornex ⁽¹⁾
Tonnage total 2022	25 023	10 563	6 659	4 389	3 412
Répartition en %	100 %	42,2 %	26,6 %	17,5 %	13,6 %
Évolution par rapport à 2021	-7,5 %	-11,5 %	-18,1 %	-12,3 %	+71,6 %
Tonnage des entreprises et des communes	2 669	1281	720	328	340
Part du tonnage des entreprises par rapport au tonnage total	10,7%	5,1%	2,9%	1,3%	1,4%

(1) ouverture en avril 2021

À noter que les tonnages de la plateforme capricorne à Divonne sont uniquement comptabilisés au paragraphe « J. plateformes de compostage ».



Évolution des tonnages par catégories de déchets

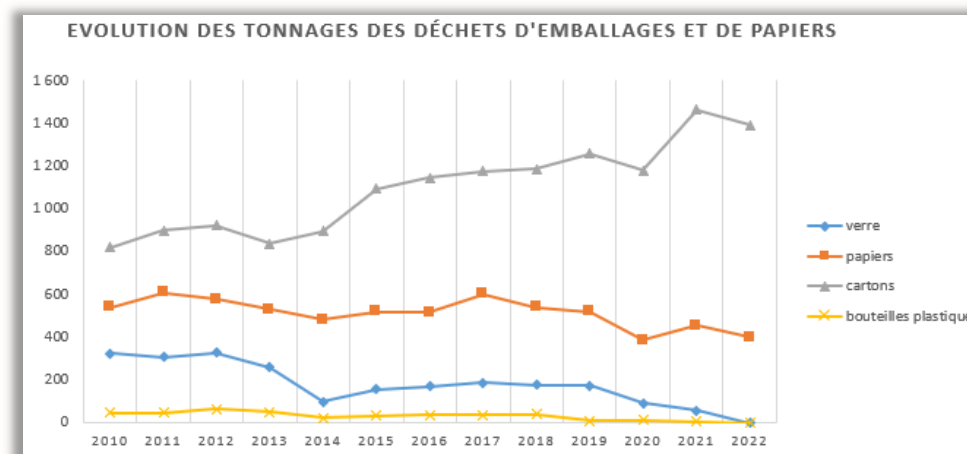
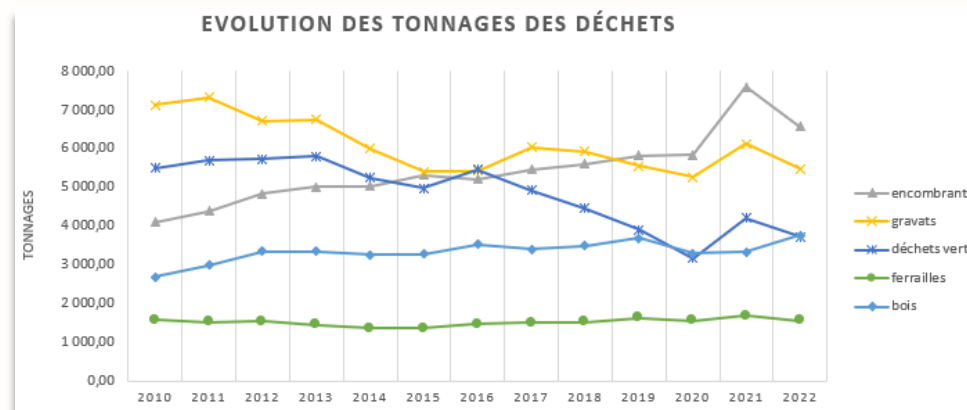
Catégorie	2010	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022	Évolution 2010/2022
Encombrants incinérables	2942	4360	5058	4423	-12,6%	+50,3%
Encombrants classe 2	1156	1480	2539	2150	-15,3%	+85,9%
Gravats	7132	5268	6133	5476	-10,7%	-23,2%
Déchets verts	5505	3164	4207	3729	-11,4%	-32,3%
Ferrailles	1575	1553	1682	1563	-7,1%	-0,8%
Pneus	73	96	93	83	-10,6%	+14,1%
Bois	2692	3293	3330	3764	+13%	+39,8%
Verre (1)	324	91	58	0	-100%	-100%
Papiers	539	387	455	399	-12,3%	-25,9%
Cartons	819	1180	1464	1392	-4,9%	+69,9%
Bouteilles plastiques (1)	49	13	5	0	-100%	-100%
DMS (yc huiles et batteries)	165	229	215	198	-7,6%	+20,2%
DEEE – PEEFV	366	735	792	746	-5,8%	+104,1%
Ampoules - néons	0	1	2	1	-67,4%	-
Piles	6	9	8	2	-77,5%	-71%
Amiante - ciment	41	40	21	36	+73,8%	-11,2%
Espace réemploi	0	18	25	32	+27,2%	-
Placoplâtre	0	0	7	0	-	-
Eco-mobilier ⁹	0	578	963	1028	+6,8%	-
TOTAL (t)	23385	22495	27057	25023	-7,5%	+7%

Seuls quatre flux connaissent une hausse en 2022 : le bois, l'amiante-ciment, le réemploi et le mobilier.

Tous les autres flux sont à la baisse. Les ampoules-néons et les piles connaissent les diminutions les plus importantes. À noter que les flux de verre et bouteilles

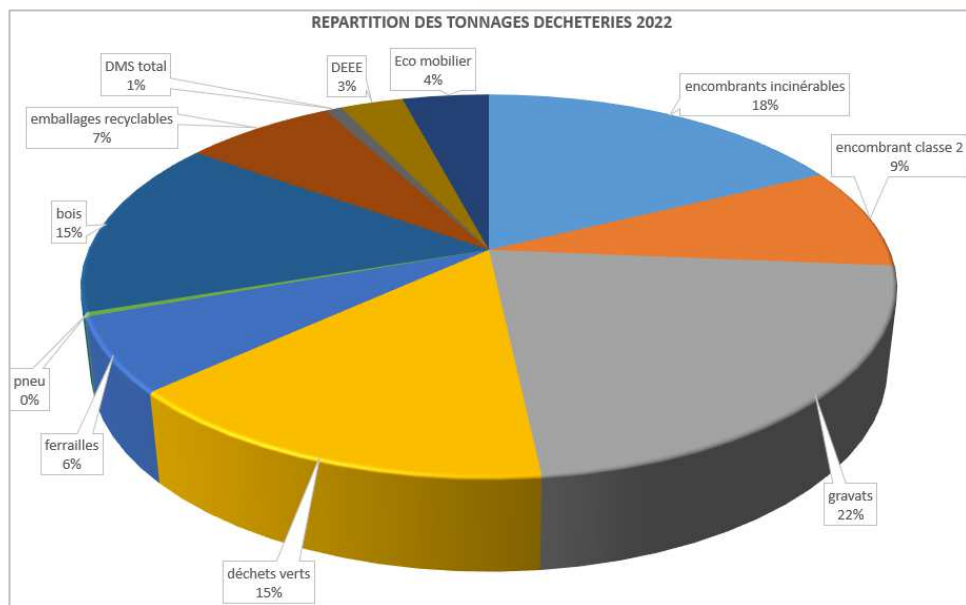
⁹ Filière débutée en mai 2017

plastiques (1) ne font plus l'objet d'un pesage systématique en déchèterie mais sont bien comptabilisés dans les statistiques globales de collecte sélective.



Répartition des tonnages

La proportion de chaque flux varie peu d'une année sur l'autre. Les déchets verts, les gravats et les encombrants représentent 64% des apports. Les métaux et le bois représentent 21% et les emballages recyclables 7%.



Résultats quantitatifs sur la déchèterie mobile de la Vallée de la Valserine :

Catégories	2010	2020	2021	2022
DMS	Non quantifié ¹⁰			
Ferrailles	20	30	29	26
Encombrants	32	48	57	50
Bois	0	48	43	37
Gravats	0	34	19	25
Total	54	160	148	138

¹⁰ Déchets traités via la filière des déchèteries principales

	Lélex	Mijoux	Total
2010	29	25	54
2020	79	81	160
2021	78	70	148
2022	75	63	138
Répartition 2022 :	54%	46%	100%

Les tonnages collectés en 2022 sont en diminution de 6,6% par rapport à 2021 et 63% sont valorisables (contre 61% en 2021).

Pour rappel, la fréquence de la déchèterie mobile avait été doublée dès 2013, les horaires été modifiés et deux nouveaux flux ont été ajoutés afin de mieux répondre aux besoins des usagers.

Répartition des modes de traitement pour les 5 déchèteries :

La part des déchets envoyés en filière de recyclage est de 64%.

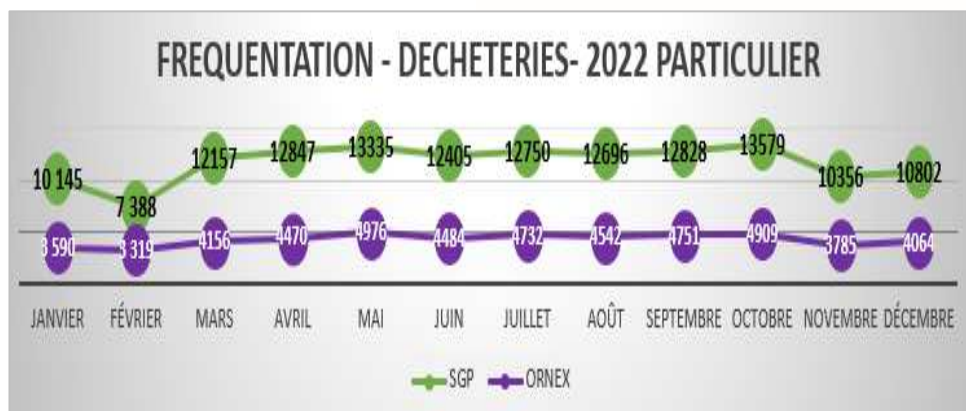


Exploitation des déchèteries principales

L'ouverture de la déchèterie intercommunale d'Ornex a permis de répartir la fréquentation mais celle-ci reste encore très soutenue sur les trois autres sites.

L'ADEME préconise 1 déchèterie pour 15 000 habitants. Avec 4 déchèteries, le Pays de Gex dispose d'un site pour 26 485 habitants. La sur-fréquentation, notamment le week-end, peut avoir une incidence sur la qualité du tri, le compactage des bennes ainsi que sur la sécurité des usagers et du personnel.

Ci-après, la fréquentation mensuelle des 2 sites bénéficiant d'un contrôle d'accès en continue (avec barrière) : Saint-Genis-Pouilly et Ornex.



La déchèterie de Saint Genis-Pouilly a été agrandie et mise aux normes en 2014 (sécurisation des quais de déchargement pour le déversement des déchets dans les bennes). Sur les 2 autres sites, la sécurisation s'est achevée en 2018. En 2019, une nouvelle signalétique a été installée sur les 3 sites.

Il n'y a pas eu d'accidents d'usager ni de personnel en 2022.

La nouvelle déchèterie intercommunale d'Ornex dispose des dernières normes de sécurité et d'équipements spécifiques pour le vidage des gravats et déchets verts ainsi que d'une signalétique pédagogique sur les filières.



Trémie de déversement des déchets verts et quai de déchargement de la déchèterie d'Ornex

b. Service « Allô encombrants »

C'est un service complémentaire aux déchèteries et destiné aux particuliers qui n'ont pas les moyens de se rendre en déchèterie. La collecte est effectuée sur inscription auprès de la Ressourcerie (par téléphone ou via le site internet « monservicedechets.com »).

Collecte « Allô Encombrants »	2019	2020	2021	2022
Tonnage annuel (en tonnes)	49	31	45	47
Nombre de points collectés avec dépôts	610	484	711	590
Nombre de kilomètres parcourus	3758	3254	4241	3461

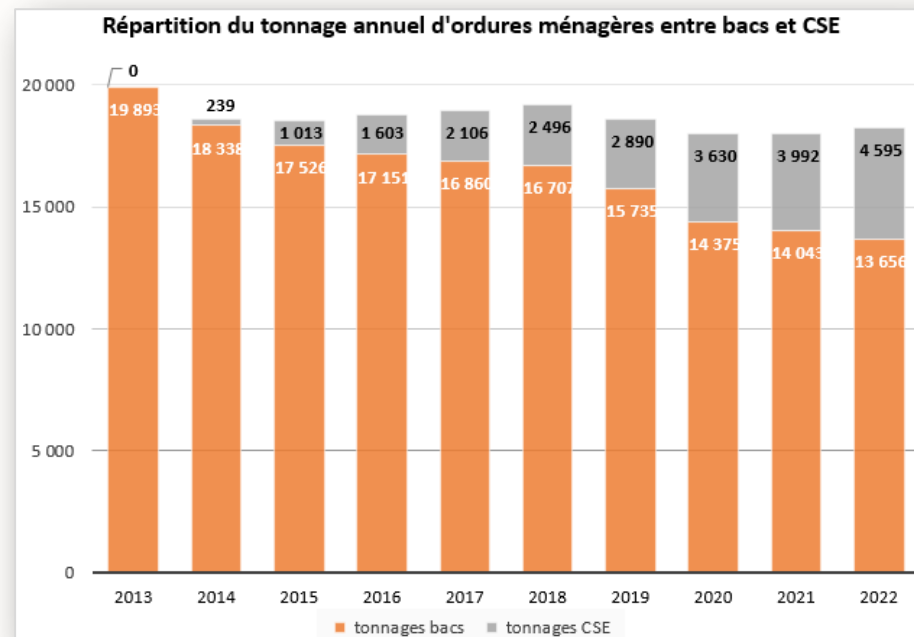
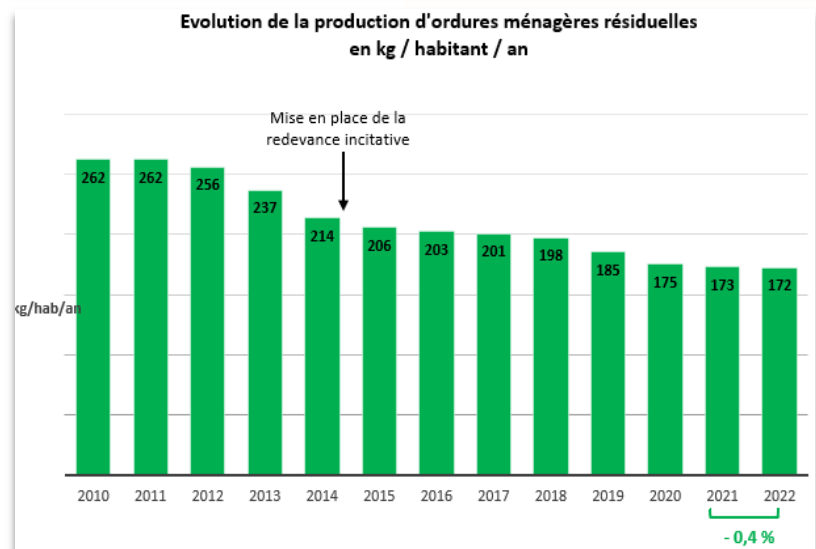
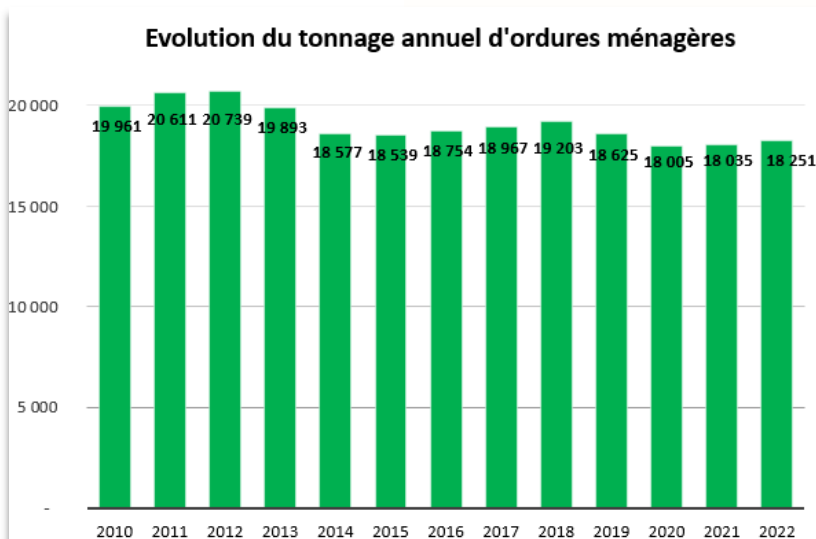
Une collecte particulière des encombrants est également réalisée dans 2 Quartiers Prioritaires de la Ville à Ferney-Voltaire et Saint-Genis-Pouilly. En 2022, ce service a mobilisé les équipes de la Ressourcerie sur 52 demies-journées pour 44 tonnes collectées.

c. Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

18 251 tonnes d'ordures ménagères et assimilés ont été collectées sur l'ensemble des 27 communes soit un tonnage relativement stable par rapport à 2021 (+1,2%).

Globalement, il n'y a pas d'évolution saisonnière marquée du tonnage collecté. La production d'ordures ménagères par habitant était restée stable de 2007 jusqu'en 2011. La baisse constatée sous l'impulsion de la Redevance incitative depuis 2012 est confirmée en 2022 avec -0,4%.

Ce sont 4595 tonnes qui ont été collectées en CSE soit 25% du volume total collecté, ce qui représente une hausse de 15% par rapport à 2021.

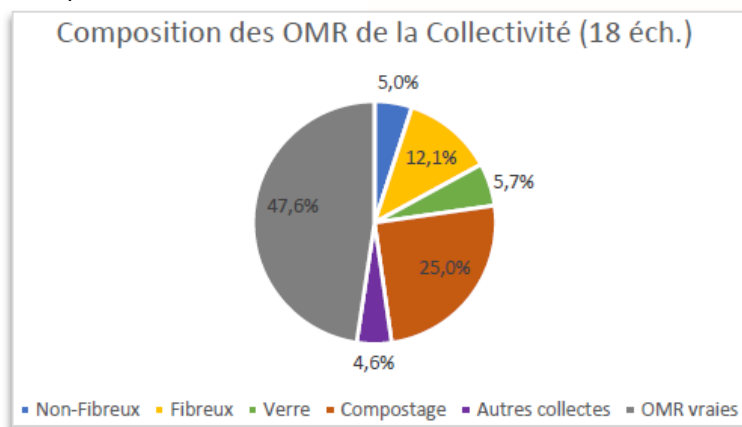


Collecte d'un conteneur semi-enterré avec un camion « Évolupac »

Composition des OMR en 2022 :

Les caractérisations du contenu des ordures ménagères permettent d'appréhender l'évolution du comportement des habitants dans leurs gestes de consommation et de tri et de repérer les marges de progression. Depuis 2012, des campagnes annuelles de caractérisation sont réalisées par le SIVALOR sur chacune de ses collectivités adhérentes. Les différents échantillons prélevés à chaque campagne sont représentatifs des différentes typologies d'habitat sur le Pays de Gex.

Les résultats sont présentés lissés sur les 18 derniers échantillonnages (source : SIVALOR 2022).



Cela signifie que :

- 22,8 % pourraient être triés,
- 4,6 % pourraient être orientés vers les déchèteries,
- 25 % pourraient être compostés.

Qualité et sécurité du service :

Les camions sont équipés de GPS afin de permettre le suivi quotidien des circuits de collecte. Les anomalies sont suivies grâce à l'outil KIZEO et remontent en temps réel à l'Agglo, ce qui permet aux services d'apporter une réponse immédiate en cas de réclamation d'usagers. Pour la collecte en porte-à-porte, ces

anomalies sont en premier les bacs débordants, les puces bloquées, les bacs cassés, non conformes ou non sortis, puis les difficultés de passage des équipages (élagage, travaux, stationnement gênant, neige etc.). Elles représentent au total 1% de l'ensemble des levées de bacs.

Les réclamations pour la collecte en CSE portent sur les tambours bloqués, les pannes du contrôleur d'accès (sacs coincés le plus souvent) ou des badges défectueux, mais surtout sur les dépôts de déchets laissés au pied des conteneurs par des usagers peu respectueux. Ces dépôts font l'objet d'un ramassage spécifique par l'agglo et par les communes.

Les circuits de collecte sont organisés de telle manière à respecter la recommandation R388 / R437 de la CNAM relative aux mesures de sécurité préventives. En 2022, l'agence SUEZ du Pays de Gex déplore 2 accidents de travail.

d. Collecte sélective des emballages et papiers ménagers

Elle concerne 3 flux, collectés en porte-à-porte et en apport volontaire :

- Verre,
- Flaconnages plastiques et métaux (dits « non fibreux »),
- Papiers/ cartonnettes (dits « fibreux »).

Les cartons volumineux sont collectés en déchèterie.

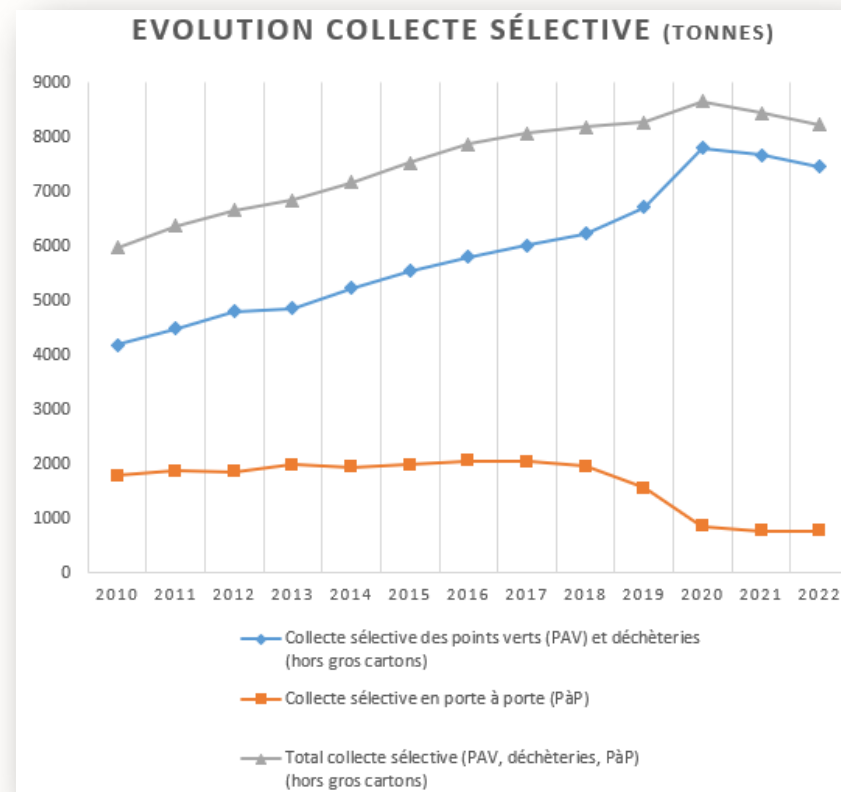
Le tonnage global des emballages ménagers a augmenté fortement sous l'impulsion de la redevance incitative. Entre 2021 et 2022, on constate une baisse globale de -3% (due principalement aux cartons) alors même que le flux bouteilles plastiques/alu est en hausse, quel que soit le mode de collecte.

À noter que l'arrêt de la collecte du flux verre en porte-à-porte en 2018/2019 a impacté le tonnage PAP au profit de la collecte en PAV. Les tonnages (hors gros cartons) diminuent depuis 2020 pour revenir au niveau de ceux de 2019.

Ces observations sont à mettre en perspective des habitudes de consommation qui évoluent, par exemple moins d'utilisation de papier.

Répartition par mode de collecte	2010	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Collecte sélective des points verts (PAV) et déchèteries (hors gros cartons)	4178	7795	7636	7453	-2,4%
Total points verts hors déchèteries	3226	7304	7118	7053	-1%
Collecte sélective en PAP	1790	858	799	775	-2,9%
Total collecte sélective (PAV, déchèteries, PAP) (hors gros cartons)	5882	8652	8435	8228	-2,5%
Total gros cartons	819	1167	1437	1350	-6%
Total collecte sélective (yc gros cartons)	6787	9819	9872	9578	-3%

Évolution par matériaux	2021/2022	2010/2022
Papier / Cartonnettes	-6%	+6%
Verre	-3%	+34%
Bouteilles plastiques / Alu	+4%	+210%
Gros Cartons	-6%	+65%



Voir Annexe 4
Planning des collectes

Colonnes aériennes de tri mises en place par le SIVALOR

Répartition par matériaux	Papiers / Cartonnette	Verre	Plastique et Métaux	Gros Cartons	Total
Tonnages 2010	2 513	2 937	518	613	6 581
Tonnages 2020	2 984	4 194	1 474	1 167	9 819
Tonnages 2021	2 835	4 058	1 542	1 437	9 872
Tonnages 2022	2 673	3 949	1 607	1 350	9 578
Pourcentage	28%	41%	17%	14%	100%



Ratios	Tonnage collecté en 2022	kg/hab/an en 2022
Verre	3949	37
Plastique Alu	1607	15
Papiers Cartonnettes ⁽¹⁾	2673	25
Total collecte sélective (hors gros cartons)	8228	77
Gros cartons	1350	13
Total collecte sélective (yc gros cartons)	9578	90

(1) Points Verts, porte-à-porte et déchèteries (hors gros cartons)

La qualité de la collecte sélective

Chaque année, le SIVALOR réalise des campagnes de caractérisation par flux et par mode de collecte permettant d'évaluer la qualité du tri. La moyenne lissée sur les 37 échantillons montre une qualité qui reste à améliorer.

Taux de refus par flux*	Points verts	Porte-à-porte
Papiers / Cartonnettes (F)	7.9 %	11.6 %
Plastique / Métaux (NF)	32.2 %	43.7 %

* Ces taux de refus comptabilisent en partie des emballages qui seront concernés par l'extension des consignes de tri à partir de 2023 (tels barquettes, pot de yaourt et films en plastique). Ce sur-tri des habitants en 2022 représente un quart des refus.

e. Collecte des cartons DIB en porte-à-porte

La collecte est réalisée hebdomadairement dans les zones commerciales et les centres-villes. Depuis 2007, la collectivité fournit également des bacs pour améliorer les conditions de stockage et la qualité de la collecte. Depuis fin 2006, les commerces de Mijoux et Lélex déposent leurs cartons aux 2 bennes fermées déposées dans ces communes. Une benne carton a été installée fin 2016 pour les commerces du Col de la Faucille.

Le nombre d'entreprises inscrites à la collecte en porte-à-porte (546 en 2022) augmente peu (+0,55%), mais le tonnage global connaît une hausse de +10,8% entre 2021 et 2022.

	2020	2021	2022
Tonnage cartons DIB PAP	353	446	484
Tonnage cartons Lélex/Mijoux	32	26	39
Tonnage global	385	472	523
Évolution N-1	-9,4%	+22,4%	+10,8

f. Fourniture et maintenance des bacs

Les collectes des OMR en porte-à-porte, du tri sélectif, des DIB-DAC et des cartons s'effectuent en bacs.

La CAPG dispose ainsi d'un parc de 25 756 bacs, dont elle assure en interne la maintenance. 2 606 interventions ont été réalisées en 2022 dont 96% sont liées à un mouvement de bacs (ajouts, retraits, échanges).

114 interventions de maintenance ont été effectuées pour remplacer des bacs volés, vandalisés ou cassés.

g. Fourniture, pose et maintenance des conteneurs (semi-)enterrés

Les conteneurs de proximité sont équipés d'un contrôleur d'accès qui permet d'individualiser la production des OMR des foyers de l'habitat collectif. Pour cela, 2 badges et un guide d'utilisation sont distribués aux foyers recensés lors de chaque mise en service.

Ces conteneurs sont obligatoires pour les nouveaux immeubles et viennent progressivement s'implanter sur l'habitat existant dès que 30 logements peuvent être rattachés. Les lieux d'implantation sont étudiés en relation avec les copropriétés, les promoteurs et les communes selon un plan de zonage.

À fin 2022 étaient installés :

- 551 conteneurs d'ordures ménagères (+44 en 2022)
- 465 conteneurs de tri sélectif (+52 en 2022)

20 536 foyers sont rattachés au mode de collecte conteneur OMR avec contrôle d'accès.

Les conteneurs (cuve intérieure et extérieure) sont lavés et désinfectés 1 fois par semestre. Les tambours sont nettoyés mensuellement. La maintenance est à la fois préventive et curative : en 2022, 1156 interventions curatives ont été déclenchées pour vérifier le bon fonctionnement du contrôleur d'accès ou du conteneur ou le déblocage des tambours.

Les conteneurs mis en service par commune au 31/12/2022 sont :

COMMUNES	CONTENEURS EN SERVICE	COMMUNES	CONTENEURS EN SERVICE
Cessy	26	Mijoux	17
Challex	2	Ornex	36
Chevry	5	Peron	20
Chezery Forens	8	Pougny	0
Collonges	9	Prévessin-Moëns	40
Crozet	9	St Genis Pouilly	68
Divonne les Bains	45	St Jean de Gonville	12
Echenevex	11	Sauverny	1
Farges	12	Ségny	11
Ferney Voltaire	75	Sergy	4
Gex	75	Thoiry	16
Grilly	1	Vesancy	0
Léaz	1	Versonnex	7
Lelex	12	TOTAL	525

¹¹ Source : DASTRI



En haut, à gauche, conteneurs installés à Mijoux et Lélex

En haut, au milieu, un conteneur enterré « Minimax »

En haut, à droite, conteneurs semi-enterrés « Rotomax »

En bas, contrôleur d'accès et conteneurs semi-enterrés « Semimax »



h. Collecte des DASRI

Depuis 2014, l'éco-organisme DASTRI a repris l'organisation de la collecte itinérante des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), initiée par la collectivité en 2007.

Pour déposer leur boîte à aiguilles, les patients en auto-traitement peuvent se rendre directement en pharmacie ou à la fourgonnette DASTRI, selon un calendrier de collecte fixé annuellement. Les boîtes sont distribuées en pharmacie aux patients munis d'une ordonnance. Dans le Pays de Gex, le volume collecté se fait pour 1% via la collecte itinérante et pour 99% via les pharmacies. En 2022, la collecte via le réseau des pharmacies étant suffisamment développée et le service itinérant étant de moins en moins utilisé (-77 % en 2022 par rapport à 2021), DASTRI a décidé d'arrêter le service de collecte itinérante fin juin.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Poids collecté ¹¹	130 kg	88 kg	62 kg	55 kg	50 kg	39 kg	9 kg

Voir Annexe 5
Planning collecte DASRI 2022

i. Collecte et gestion des incivilités

Afin de lutter contre les incivilités, Pays de Gex aggro renforce depuis 2021 le service de ramassage hebdomadaire des dépôts irréguliers retrouvés au pied des conteneurs d’ordures ménagères ou des colonnes de tri, en complément du travail effectué par les services de voirie et propreté des communes. Ce ramassage s’effectue sur 115 points présentant de manière récurrente des dépôts importants. En parallèle, les frais de nettoyage sont facturés aux contrevenants identifiés. Toutes actions confondues et moyens de ramassage par l’agglo et les communes, la part de ces incivilités dont la tendance est à la hausse est évaluée à 1,9% de l’ensemble des déchets ménagers et assimilés en 2022.

j. Plateformes de compostage du Pays de Gex

AWT, prestataire du SIVALOR, est l’exploitant des 2 sites de compostage du Pays de Gex :

- À Baraty (Péron), il effectue le compostage des déchets verts par aération forcée sur la plateforme depuis 2011. Ce site réceptionne également les gros bois, souches et chutes de bois pour une utilisation en filière bois énergie. En 2013, il s’est agrandi de 1 220 m² pour le stockage de compost fini.
- À Veronnex, il accueille les déchets verts provenant de la déchèterie contigüe et les apports directs des professionnels et communes du secteur, et ceux de la plateforme « capricorne ». Il n’y a plus de compostage sur site depuis fin 2010, les déchets verts sont transformés, par broyage et tri, en matière végétale ou compost vert qui est ensuite composté en bout de champs par convention avec les agriculteurs.

Les deux sites reçoivent aussi en direct les déchets verts des particuliers lors des pics de fréquentation en déchèteries.

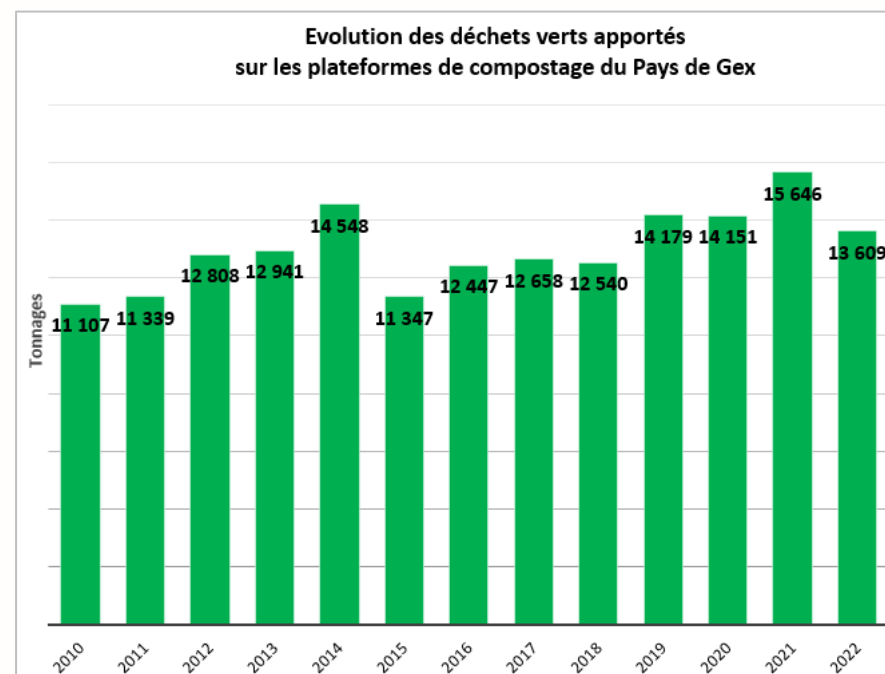
Depuis 2007, la quantité de déchets verts réceptionnés reste supérieure à 10 000 tonnes. En 2022, le tonnage diminue par rapport à 2021 pour atteindre 13 609 tonnes. Les conditions météorologiques influencent les écarts de tonnages constatés d’une année sur l’autre.

¹² Ouverture du site de Baraty en 2011



958 tonnes de souches et gros bois ont également été traitées en 2022.

Plusieurs pics mensuels de productions sont constatés sur les 2 sites, au printemps et à l’automne.



La répartition des tonnages entre les sites de Veronnex et Baraty est la suivante :

	Veronnex	Baraty	Total	Répartition Veronnex	Répartition Baraty
2010	11 107	- ¹²	11 107	100 %	-
2020	10 195	3 956	14 151	72,0 %	28,0 %
2021	10 891	4 755	15 646	69,6 %	30,4 %
2022	9 971	3 638	13 609	73,3 %	26,7 %



La qualité des déchets verts livrés sur les plateformes est contrôlée : les indésirables tels que les plastiques ou la ferraille sont retirés. La part des apports directs des particuliers devient de plus en plus prépondérante à Versonnex et représente 64% des tonnages reçus.

Le compost obtenu

En tenant compte du compostage au champ, la quantité produite en 2022 est de 7 580 tonnes à Versonnex. Pour Baraty, la production de produits est de 2 796 tonnes.

L'ensemble du compost produit par AWT répond à la norme NF U 44 051 et aux critères du Label Écologique Européen pour la maille 0/25mm (pour la teneur en éléments traces tels que les métaux lourds). Les analyses montrent également l'absence de germes pathogènes. Le Lemansol® est aussi conforme à la charte régionale RISPO et est labélisé ECOCERT.

Les débouchés de compost mûr sont multi-filières, en vrac (très majoritairement) ou en sacs. La filière agricole reste majoritaire.

k. UVE de Valsershône

Sur les 120 512 tonnes d'ordures ménagères et assimilées prises en charge en 2022, l'UVE a incinéré 118 610 tonnes et a produit 67 324 MWh d'électricité dont 80% revendu à EDF. 4 167 tonnes de mâchefers ont été valorisées en travaux routiers et 3 665 tonnes de métaux ferreux et non ferreux ont été recyclés après incinération.



UVE de Valsershône

Sa performance énergétique est d'un niveau élevé (indice de performance $Pe = 0,848$) ce qui permet de bénéficier d'un taux de TGAP réduit. Les rejets gazeux sont en nette diminution depuis l'installation la nouvelle installation de traitement des fumées en 2022, et sont en dessous, voire très en dessous des seuils réglementaires.

Pour plus de détails, le rapport annuel de l'UVE est téléchargeable sur le site internet du SIVALOR (<https://www.sivalor.fr/les-publications/>).

l. Décharges de Baraty, Pougny et Saint-Jean-de-Gonville

La collectivité a en charge la réhabilitation et le suivi post-exploitation de ces 3 anciennes décharges d'ordures ménagères du Pays de Gex. Aucune d'entre-elles n'a accueilli de déchets ménagers après avril 1999 et elles ont fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation en 2003.

Ce sont des installations classées pour la protection de l'environnement. Les sites de Pougny et de Saint-Jean-de-Gonville ne demandent qu'un entretien paysager annuel et un suivi de la stabilité de la couverture.

Dans le cadre du suivi post-exploitation et conformément à l'arrêté préfectoral du 13 mars 2001, des analyses complètes sont effectuées une fois par an sur les eaux de l'Annaz et sur les lixiviats, avant et après traitement par lagunage sur le site de Baraty.

En octobre 2016, un glissement de terrain a été constaté au niveau de la première lagune sur le flanc sud (côté Annaz). Afin de préserver la digue, les lixiviats avaient été détournés en direction de la deuxième lagune. Les analyses des lixiviats et sur l'Annaz montre l'efficacité du traitement sur les 2 lagunes restantes et l'absence d'impact des rejets sur le milieu naturel.

La plateforme de compostage installée sur le site de Baraty comporte son propre système de traitement des eaux par lagune aérée complétée d'un lit de sable filtrant planté de roseaux. Ces eaux sont recyclées en arrosage des andains en cours de fermentation. Les analyses effectuées sur la surverse en milieu naturel (2 mois environ) montrent des teneurs inférieures à la norme de rejets autorisée.

VI. Les indicateurs financiers

Le budget du service Gestion et Valorisation des Déchets est un budget annexe à autonomie financière de la Communauté d'Agglomération. La comptabilité analytique permet de connaître les dépenses par type de prestations.

Il est financé principalement par la redevance incitative et la redevance des apports en déchetteries, et dans une moindre proportion, par les subventions des éco-organismes, les ventes de matériaux et la participation d'une commune extérieure.

Les marchés de prestations de service de collecte et de traitement des déchets sont soumis soit au taux réduit de TVA fixé à 5,5%, soit à un taux intermédiaire de 10%, selon qu'il s'agisse de prestation sur le tri ou non.

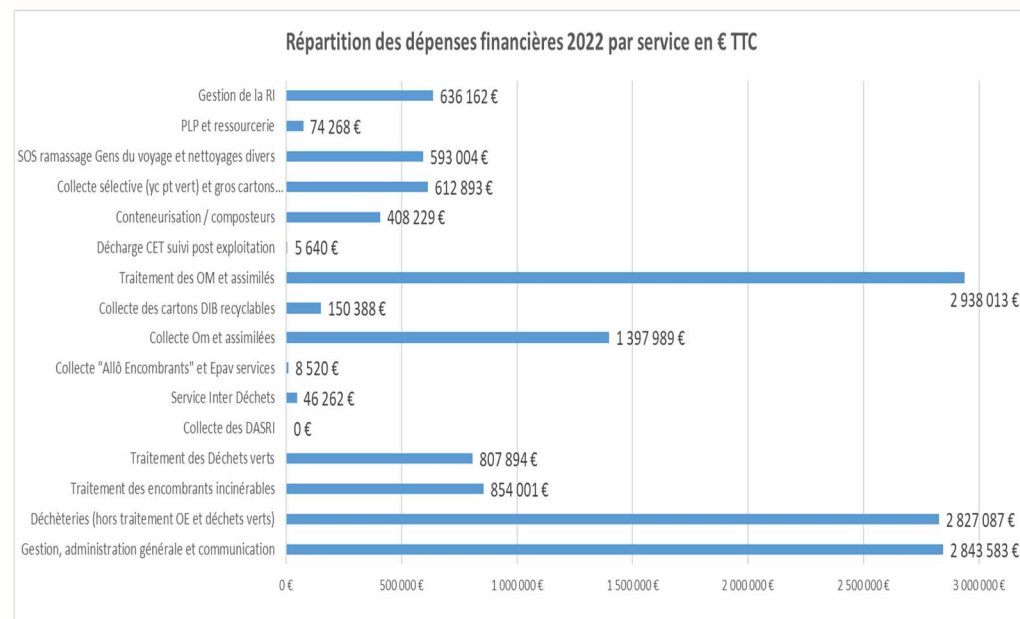
1. Vision globale des dépenses budgétaires 2022

FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022
Budget	12 247 769 €	13 299 319€	14 203 934€

INVESTISSEMENT	2020	2021	2022
Budget	7 687 819 €	3 381 599€	2 084 439€

a. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES EN FONCTIONNEMENT	MONTANTS 2020	MONTANTS 2021	MONTANTS 2022
Charges à caractère général	4 432 014 €	4 884 267 €	5 412 854 €
Consommables : eau, énergie, poste et téléphones	81 689 €	100 131 €	149 435 €
Assurances et Taxes	1 882 €	77 €	1 987 €
Entretien des bâtiments location maintenance des équipements	141 266 €	140 242 €	116 679 €
Entretien du matériel roulant	24 894 €	4 459 €	8 923 €
Fournitures diverses, petits équipements, vêtements	76 370 €	83 505 €	74 690 €
Etudes et recherche	5 640 €	8 502 €	5 640 €
Formations - documentations	11 004 €	3 140 €	2 656 €
Publications - distributions	7 110 €	4 925 €	17 953 €
Honoraires divers, actes contentieux	12 948 €	15 559 €	12 256 €
Remboursement frais budget général	73 852 €	83 719 €	79 251 €
sous total	436 655 €	444 260 €	469 471 €
Contrats de prestations de services	3 995 359 €	4 440 007 €	4 943 383 €
Charges de personnel	1 741 660 €	1 899 163 €	2 057 876 €
Autres charges de gestion courante	4 830 829 €	5 042 535 €	5 185 900 €
Contribution SIDEFAGE	4 477 234 €	4 723 229 €	4 810 351 €
Contribution CCPB	129 222 €	62 693 €	67 235 €
Pertes sur créances irrécouvrables	68 499 €	99 943 €	138 723 €
Compensation financière des communes	155 875 €	156 669 €	169 591 €
Charges financières	- €	17 609 €	15 950 €
Charges exceptionnelles	161 135 €	222 719 €	231 230 €
Dotations aux amortissements	1 082 131 €	1 233 027 €	1 300 124 €
TOTAL DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT	12 247 769 €	13 299 320 €	14 203 935 €





b. Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANTS 2020	MONTANTS 2021	MONTANTS 2022
Remboursement emprunt	- €	292 667 €	292 667 €
Logiciels, serveur, mobilier, matériel de bureau, atelier, terrain	52 756 €	17 599 €	70 354 €
Engin, manutention et petits matériels	314 881 €	- €	12 161 €
Matériel de transport	- €	- €	- €
Travaux d'amélioration des déchèteries et plateforme Capricorne	32 821 €	129 142 €	50 896 €
Conteneurs (bacs)	27 643 €	41 199 €	55 685 €
Composteurs / lombricomposteurs	79 092 €	56 044 €	47 220 €
Conteneurs semi enterrés et enterrés OMR et tri	1 889 759 €	1 036 512 €	736 733 €
Amortissement des subventions	60 557 €	60 539 €	60 357 €
Etudes et travaux futures déchèteries et ressourcerie	5 230 310 €	1 747 897 €	758 367 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 687 819 €	3 381 599 €	2 084 439 €
Déficit antérieur reporté	- €	- €	- €
TOTAL AVEC DEFICIT ANTERIEUR	7 687 819 €	3 381 599 €	2 084 439 €
Restes à réaliser	1 879 100 €	1 395 990 €	457 943 €

c. Rémunération des marchés de prestation de service

Objet de la prestation	Prestataire	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022
Divers	GIE EPAV'SERVICE (épaves voitures)	10 954 €	11 864 €	8 520 €
	MAUFFREY		169 316 €	212 499 €
	AUTRES PRESTATAIRES	23 874 €	48 059 €	69 552 €
Collecte « Allé Encombrants »	AGCR - ALFA 3A	10 190 €	45 800 €	39 486 €
Collecte des ordures ménagères, DIB et collecte sélective en porte à porte, carton	SUEZ CENTRE EST	1 913 004 €	1 777 739 €	1 825 970 €
Redevance Incitative : maintenance des équipements et éditique	SULO SAS / CORUS	384 886 €	694 298 €	893 071 €
gens du voyage - Divers bennes	SUEZ CENTRE EST	53 281 €	44 259 €	55 788 €
Evacuation des déchets collectés en déchèteries	SUEZ CENTRE EST	1 297 590 €	1 276 774 €	1 488 238 €
	NABAFFA	134 626 €	178 114 €	165 533 €
	TRIADIS	122 340 €	178 763 €	165 070 €
	AWT	29 310 €	5 022 €	10 296 €
	AGCR AGENT VALORISTE	15 304 €	10 000 €	9 359 €
TOTAL		3 995 359 €	4 440 007 €	4 943 383 €

d. Contribution versée au SIVALOR

CONTRIBUTIONS	MONTANT 2020	MONTANT 2021	MONTANT 2022
Administration Générale	123 253 €	125 074 €	127 128 €
Collecte sélective (points d'apport volontaire, porte à porte et transfert)	0 €	329 882 €	335 300 €
Compostage des déchets verts	808 675 €	967 789 €	807 894 €
Incinération des encombrants, des ordures ménagères et DIB	3 545 305 €	3 300 485 €	3 540 029 €
TOTAL	4 477 234 €	4 723 229 €	4 810 351 €

2. Le mode de financement

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le service est financé par la Redevance Incitative (RI). Les participations des communes extérieures, les droits de dépôt en déchèteries et les différentes subventions et recettes issues de la vente des déchets recyclables et valorisés représentent 2,3% des recettes globales.

a. Les recettes

FUNCTIONNEMENT - Recettes	2020	2021	2022
Redevance Incitative	13 332 271 €	14 017 285 €	14 108 644 €
Excédent N-1	448 556 €	2 255 814 €	3 506 262 €
Recettes diverses et subventions	325 258 €	163 469 €	147 970 €
Recettes marchés	8 194 €	- €	- €
Redevance déchèteries	209 195 €	308 474 €	266 780 €
Amortissement subventions	60 557 €	60 539 €	60 357 €
TOTAL	14 503 584 €	16 805 581 €	18 090 013 €

Le résultat d'exercice de fonctionnement est de 379 817€ et le résultat de clôture de fonctionnement de 3 886 079 €.

INVESTISSEMENT - Recettes	2020	2021	2022
Affectation excédent de fonctionnement	- €	- €	- €
Régul sur immobilisation (basculé du 203 au 23)			332 528 €
Emprunt	4 390 000 €	- €	- €
Avance versée sur commande	6 004 €	- €	- €
FACTVA	441 646 €	1 362 097 €	150 690 €
Subvention	567 742 €	520 495 €	154 859 €
Amortissement	1 082 131 €	1 233 027 €	1 300 124 €
Excédent antérieur	6 110 662 €	4 910 367 €	4 644 382 €
TOTAL	12 598 185 €	8 025 986 €	6 582 583 €

Restes à réaliser	738 850 €	66 459 €	85 142 €
-------------------	-----------	----------	----------

b. Facturation de la redevance incitative

La redevance incitative est proportionnelle au volume d'ordures ménagères résiduelles produit par chaque foyer.



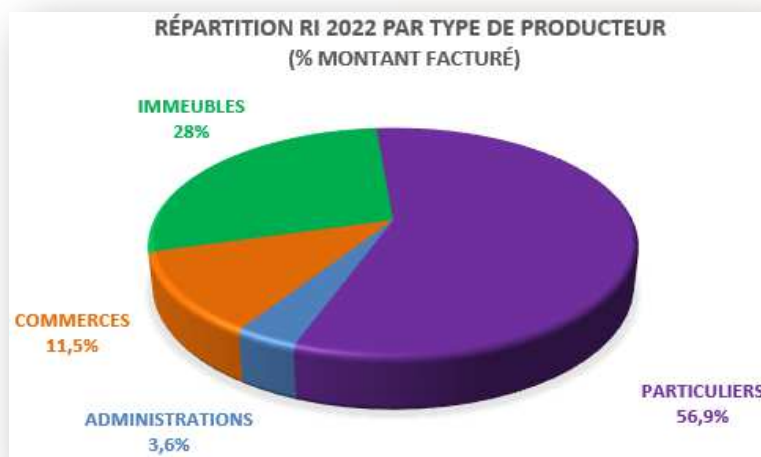
Ce volume est comptabilisé selon 2 modes de collecte :

- à chaque vidage de bac par les camions de collecte grâce aux puces électroniques d'identification installées.
- à chaque dépôt de sac poubelle en conteneur (semi-)enterré à contrôle d'accès.

Chaque foyer possède 2 badges lui permettant d'accéder aux déchèteries, et d'ouvrir les tambours des conteneurs (semi-)enterrés à contrôle d'accès s'il est rattaché à ce mode de collecte. De par leur situation particulière touristique, l'utilisation de sacs prépayés remplace l'utilisation de badges sur les communes de Mijoux et Lélex.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la facturation est assurée en régie auprès de laquelle s'effectue les encaissements. 81 072 factures ont été émises en 2022 pour un montant total de 14 108 644 €.

En 2022, les ménages représentent 85% du montant facturé, et les commerces et administrations 15%. Cette répartition est stable d'une année sur l'autre.



c. Ratios

Dépenses de fonctionnement et montant recouvert auprès de l'utilisateur

	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement (€ TTC)	119€/hab. 202€/tonne	128 €/hab. 201€/tonne	134 €/hab. 227 €/tonne
RI ¹³	130€/hab.	134€/hab.	133 €/hab.

Coûts nets TTC

Les coûts ci-dessous représentent les coûts nets de fonctionnement par filière (hors investissement), déductions faites des recettes diverses, en € TTC.

	coût par tonne 2021	coût par tonne 2022	coût par habitant 2021	coût par habitant 2022
Déchèteries (hors traitement OE et déchets verts) + DEEE	80€	99€	21€	23€
Service Allô Encombrants (collecte)	-	-	0,6€	0,1€
Collecte des OMR, DIB-DAC (hors marchés)	77€	76€	13€	13€
Traitement des déchets verts	62€	59€	9€	8€
Décharge CET	-	-	-	-
Transfert et traitement des incinérables (OMR, DIB, OE)	150€	167€	33€	36€
Collecte sélective (collecte, tri et traitement)	61€	64€	6€	6€
Collecte et traitement des OMR	221€	237€	38€	41€
Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA)	-	-	1,1€	0,7€

¹³ Le ratio comprend tous les frais de gestion et de recouvrement. Il englobe aussi les commerces et administrations.

3. Gestion de la redevance incitative



Au 1^{er} janvier 2019, la CAPG a ouvert une unité d'accueil à l'usager composée d'une équipe de 6 personnes qui remplit les missions suivantes :

- Accueil du public à la Maison des Usagers Gessiens (St Genis Pouilly),
- Gestion des demandes et des réclamations des usagers,
- Mise à jour de la base de données,
- Établissement et encaissement des factures de redevance incitative et d'apports en déchetterie en régie (la phase contentieuse est gérée par le Trésor Public).

Les usagers bénéficient d'un espace personnel en ligne où ils peuvent :

- consulter l'historique de leurs levées ou accès au conteneur de proximité,
- consulter la liste de leurs équipements individuels (badges et/ou bacs),
- consulter et payer leurs factures.

Les moyens de contact des usagers auprès de l'unité d'accueil se répartissent comme suit :

- 1625 appels/mois, pic à 2060 appels (40,8%),
- 1884 emails/mois, pic à 2295 emails (47,3%)
- 415 visites/mois, pic à 537 visites (10,4%),
- 58 courriers/mois (1,5%).

Les typologies des demandes concernent :

- 44% : déménagements/emménagements,
- 19% : bac et/ou badges (équipements),
- 12% : composteurs/lombricomposteurs,
- 13% : facturation,
- 12% : divers (collecte, composteurs, portail Web etc.)

VII. La communication

Campagne de sensibilisation « Dépôts irréguliers et usages liés aux déchets »

Elle s'est déroulée d'octobre à décembre 2022 :

- réalisation et diffusion d'un kit de communication auprès des 27 communes (2 visuels multiformats et articles)
- affichage dans l'espace public (Bus, covering camions de collecte, panneaux municipaux) et la presse (Le Pays Gessien, Le Dauphiné Libéré, La Source)
- affichage gratuit via les supports produits par Pays de Gex agglo (Regards gessiens, Petit Gessien, annexe de la facture RI)
- campagne digitale sur Facebook et Instagram : « 1 301 clics », sur YouTube : « 21 700 vues » et sur les écrans de 5 supermarchés



Le guide « Nos déchets » a été réédité en 2022 et une version numérique est également disponible.



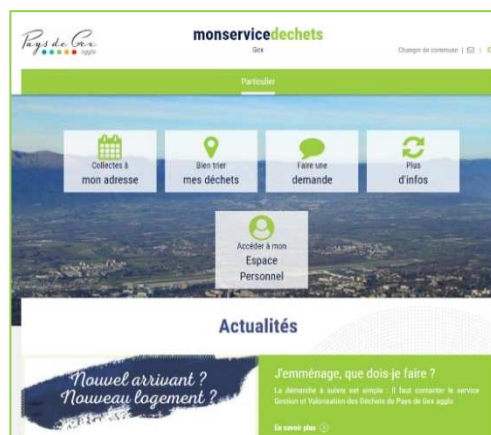


10 stop trottoirs ont été déployés sur les sites touchés régulièrement par des dépôts irréguliers.

Le site internet

Cet outil développé en 2017 permet aux usagers via leur ordinateur ou leur mobile :

- de créer un compte en ligne afin de connaître les jours de collecte de la commune dans laquelle ils résident,
- de connaître les gestes de tri et les équipements à proximité de chez eux,
- de faire des demandes en ligne (obtenir un composteur, signaler son déménagement etc.),
- d'avoir accès aux grilles tarifaires de la redevance incitative,
- d'être informés des actualités des services.



En 2022, on recense en moyenne 1 872 connexions en moyenne par mois contre 2 151 en 2021 :

- 24% « actualité et info »
- 32% « demandes »
- 14% « où déposer mes déchets »
- 6% « jours de collecte »

Mise en service des conteneurs de proximité

Les conteneurs (semi-)enterrés ont leurs propres règles de fonctionnement rappelées dans un guide qui est distribué avec les badges lors des mises en service des équipements.



Guide d'utilisation des CSE

Pour compléter l'information délivrée lors des emménagements, un nouvel autocollant a été installé sur les tambours des conteneurs de proximité en 2022.



Gestion des collectes

Afin de faire respecter les règles de collecte aux usagers, des scotchs et des accroche-bacs sont apposés sur les bacs non conformes :



VIII. Glossaire

ADEME = Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

CE et CSE = Conteneur Enterré et Conteneur Semi-Enterré

Ce sont des équipements de collecte des ordures ménagères et/ou de tri sélectif en apport volontaire.

Collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV)

« Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels. »

Collecte en Porte-À-Porte (PAP)

« Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques, qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs. »

DASRI = Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

« Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur. »

DEEE ou D3E = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

« Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux

liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

DIB-DAC = Déchets Industriels Banals et Déchets des Artisans et des Commerçants

« Ils regroupent les déchets ni inertes ni dangereux, générés par les entreprises dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les OMR. »

DMA = Déchets Ménagers et Assimilés

« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, l'assainissement collectif, le nettoyage des rues, les marchés ne relèvent pas de ce périmètre. »

DMS = Déchets Ménagers Spéciaux ou DDS = Déchets Diffus Spécifiques

« Ce sont des déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. »

DNDNI = Déchets Non Dangereux Non Inertes

« Généralement, on les définit par défaut comme étant ceux qui ne présentent aucune des caractéristiques spécifiques aux déchets dangereux et qu'on désigne parfois comme « déchets banals » »

ISDND = Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

« Installation destinée à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. »

OMR = Ordures Ménagères Résiduelles

« Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives.»



PLPDMA = Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

« Il consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire. »

Refus de tri

« Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.) »

SIVALOR = Syndicat Intercommunal de VALORisation

« Il a pour seule compétence la gestion et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits dans le territoire de ses adhérents. C'est-à-dire qu'il organise et qu'il est responsable du recyclage, du compostage et de l'incinération des déchets des habitants qu'il regroupe. »

Taux de valorisation

« Rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale de déchets générée. »

TGAP = Taxe Générale sur les Activités Polluantes

« Elle est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, lessives, matériaux d'extraction, etc. Son montant et le taux applicable varient selon les catégories d'activité et de produit. »

Valorisation

« Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Ce terme englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique. »

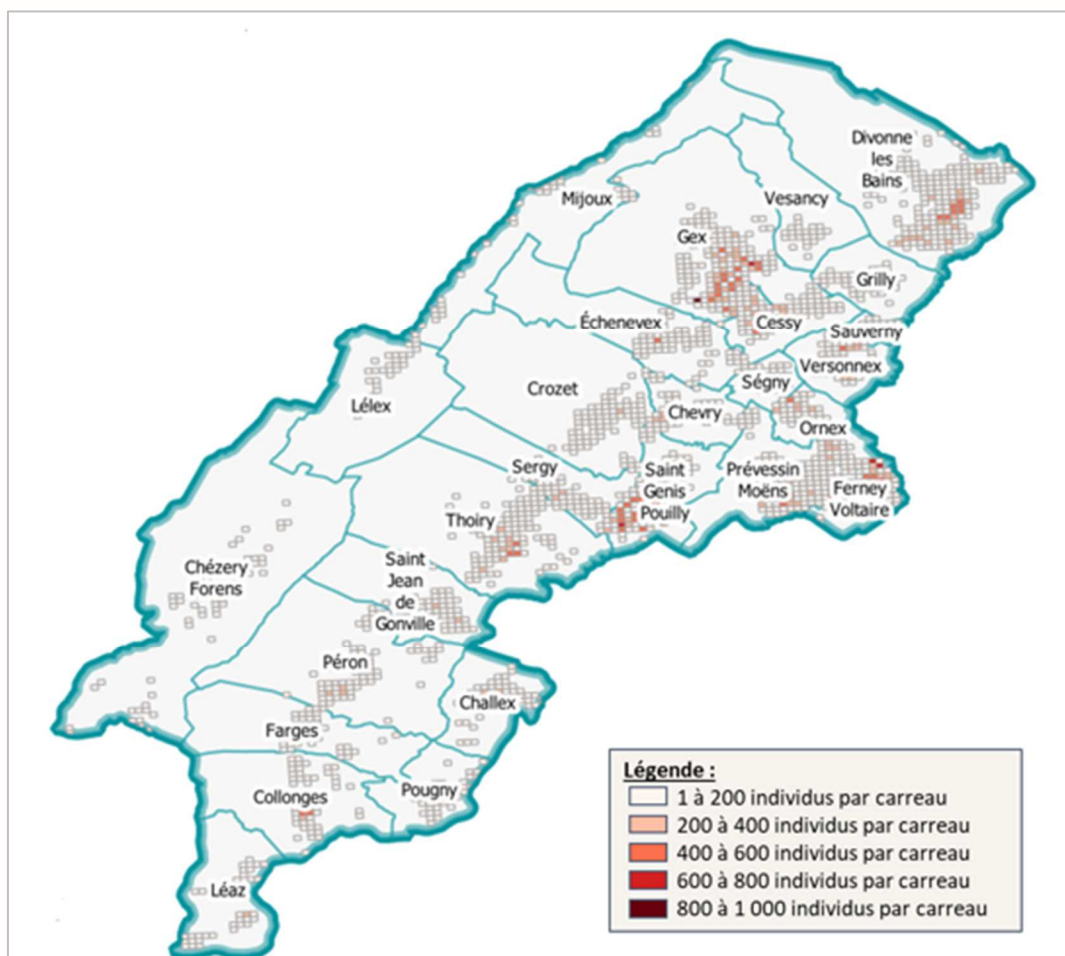
Sources :

- « Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » de l'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- Site internet du SIVALOR : <https://www.sivalor.org/>
- Site officiel de l'administration française : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23497>

IX. Annexes

Annexe 1 – Répartition des habitants sur le territoire.....	34
Annexe 2 - Les services de collecte par commune.....	35
Annexe 3 - Filières de transformation des déchets collectés en déchèteries.....	36
Annexe 4 - Planning des collectes.....	37
Annexe 5 - Planning collecte des DASRI	38

Annexe 1 – Répartition des habitants sur le territoire



PAYS DE GEX AGGLO	Population DGF 2022	PAYS DE GEX AGGLO	Population DGF 2022
Cessy	5 047	Mijoux	865
Challex	1 656	Ornex	4 774
Chevry	2 225	Péron	2 854
Chezery Forens	640	Pougny	880
Collonges	2 313	Prévessin Moëns	9 357
Crozet	2 297	Saint Genis Pouilly	14 320
Divonne les Bains	11 287	Saint Jean de Gonville	1 998
Echenevex	2 262	Sauvernay	1 044
Farges	1 089	Ségny	2 211
Ferney Voltaire	11 084	Sergy	2 302
Gex	13 736	Thoiry	6 360
Grilly	927	Versonnex	2 275
Léaz	815	Vesancy	504
Lelex	818	TOTAL (27 communes)	105 940

Annexe 2 - Les services de collecte par commune



LES SERVICES DE COLLECTES DANS LES COMMUNES - 2022							
Commune	Population DGF 2020	Collecte des Ordures Ménagères et DIB-DAC en PAP et CSE	Collecte Allô Encombrants en PAP	Accès aux déchèteries du PDG	Collecte des cartons DIB en PAP	Collecte Sélective des emballages ménagers ⁽²⁾	Points verts (nb de sites)
	102 711		sur RDV		volume < à 2 m3	immeubles de 6 logements et plus	291
CESSY	5 107	C1	oui	oui	oui	C1	12
CHALLEX	1 552	C1	oui	oui			3
CHEVRY	1 888	C1	oui	oui		C1	3
CHEZERY-FORENS	644	C1	oui	déchèterie de Valsershône			4
COLLONGES	2 315	C1	oui	oui		C1	8
CROZET	2 272	C1	oui	oui		C1	7
DIVONNE LES BAINS *	10 859	C1 / C2	oui	oui	oui	C1	25
ECHENEVEY	2 268	C1	oui	oui			9
FARGES	1 079	C1	oui	oui			3
FERNEY VOLTAIRE*	10 817	C1 / C2	oui	oui	oui	C1	29
GEX *	13 819	C1 / C2	oui	oui	oui	C1	37
GRILLY	920	C1	oui	oui	oui ⁽¹⁾		2
LEAZ	782	C1	oui	déchèterie de Valsershône			4
LELEX***	814	C1 à C3	oui	déchetterie mobile	Benne cartons sur place		6
MIJOUX***	886						6
ORNEX	4 647	C1	oui	oui	oui	C1	17
PERON	2 751	C1	oui	oui		C1	11
POUGNY	897	C1	oui	oui		C1	4
PREVESSIN-MOENS **	8 855	C1 / C2	oui	oui	oui	C1	25
SAINTE-GENIS-POUILLY **	13 062	C1 / C2	oui	oui	oui	C1	39
SAINTE-JEAN DE GONVILLE	1 878	C1	oui	oui			1
SAUVERNY	1 080	C1	oui	oui	oui ⁽¹⁾	C1	2
SEGNY	2 165	C1	oui	oui	oui	C1	5
SERGY	2 190	C1	oui	oui		C1	4
THOIRY	6 376	C1	oui	oui	oui	C1	15
VERSONNEX	2 281	C1	oui	oui	oui ⁽¹⁾	C1	9
VESANCY	507	C1	oui	oui			1

* DIVONNE LES BAINS, FERNEY VOLTAIRE & GEX : C2 secteur du centre ville et grands immeubles

**ST GENIS-POUILLY et PREVESSIN MOENS : C2 secteur du centre ville et grands immeubles

*** MIJOUX / LELEX : collecte uniquement en CSE

⁽¹⁾ ajout en 2019 - ⁽²⁾ : arrêt de la collecte du flux verre en porte à porte 2018-2019

LEGENDE :		
C 1 : collecte une fois par semaine	DIB-DAC : déchets issus d'une activité professionnelle dont la nature est assimilable aux ordures ménagères	Collecte sélective des emballages ménagers en bacs selon 3 flux : Bouteilles et bocaux en Verre, Papiers, journaux/magazines -Cartonnettes, Bouteilles et flacons plastiques-emballages aluminium
C 2 : collecte deux fois par semaine		
CSE : conteneur semi-enterré de proximité		



Annexe 3 - Filières de transformation des déchets collectés en déchèteries

MATERIAUX	TRANSFORMATION	DESTINATIONS PRINCIPALES
Batteries	Les batteries sont broyées : séparation des plastiques et des parties métalliques, récupération de l'acide (envoyé en station d'épuration), les oxydes de plomb et métalliques récupérés, sont envoyés dans les fours (transformation en plomb métallique) puis dans une cuve de raffinage pour la production d'alliages. Le plastique est broyé et réutilisé pour la fabrication de nouveaux bacs de batterie, Le plomb est également utilisé pour de nouvelles batteries.	Collecte TRIADIS Centres de traitement agréés par l'Agence de l'Eau: TREDI (68) (38) TRIADIS (76) (39) RA ARGENTS (69) RECYLEX / EPUR (71)
Bois	Après dernier tri et broyage, il devient panneaux de particules ou combustible pour chaudières à bois.	Traitement : SUEZ Rv bois (69) Destinations : EGGER Rambervillers (88), IKEA INDUSTRY Lure (70)
Déchets verts	Après broyage et fermentation aérobie, les déchets verts sont transformés en compost sur les plateformes de compostage de Veronnex et Peron (Baraty)	AWT Veronnex et Peron (01)
Meubles	Envoyés en centres de tri, ils sont ensuite regroupés par famille de matériaux pour être ensuite recyclés ou transformés en combustible.	Collecte Eco-Mobilier
Objets encombrants objets légers	Incinération à l'usine du SIFPAGE avec récupération d'énergie. Les objets de grande dimension doivent passer dans un broyeur avant d'être brûlés.	UVE Valserhône (01)
Objets encombrants Classe 2	Déchets encombrants divers non incinérables (plâtres, laine de verre, vitres...)	ISDND SUEZ Satolas (38)
Ferrailles	Elles subiront une compression puis un cisailage en vue d'obtenir un produit calibré qui sera expédié en direction des fonderies.	DERICHEBOURG (69)
Gravats	75% valorisés en Travaux Publics, après tri et concassage Le résiduel va en ISDNDI	NABAFFA St Jean de Gonville (01)
Placoplâtres	Triés et recyclés dans une usine de placoplâtres	prétraitement Ets NANTET (73) usine PLACO (73)
Huiles de vidange	Incinérées en cimenteries comme combustible ou régénération au 2/3.	Collecte par la SRRHU Régénération à Rouen
Huiles Végétales	Traitées avec les DMS	Collecte TRIADIS Centres de traitement agréés par l'Agence de l'Eau: TREDI (68) (38) TRIADIS (76) (39) RA ARGENTS (69) RECYLEX / EPUR (71)
Papier/cartonnettes	Triés et recyclés dans la production de caisses cartons, de journaux, papiers en mélange ou non avec de la matière première.	EXCOFFIER Villy le Pelloux (74) / sous-traitant GUERRIN/ MINERIS
Cartons		EXCOFFIER Villy le Pelloux (74) / co-traitant MINERIS
Boites d'aluminium	Reprise par les usines de fonderie Transformation en pièces pour automobiles	EXCOFFIER Villy le Pelloux (74) / sous-traitant G GUERRIN/ MINERIS
Verre	Le verre est envoyé vers des centres de traitement qui vont ôter les impuretés par broyage ou calibrage. On obtient alors le calcin qui est réutilisé par les verreries où il est réincorporé avec de la matière première à hauteur de 50%.	Collecte GUERIN Andrézieux-Bouthéon (42) Destination : Verrerie O-I Labégude (07)
Piles	Tri des piles mercures, nickel/cadmium et alcaline/saline. Traitement : Récupération du mercure, réutilisation du cadmium.	Corepile
Flaconnages Plastiques	Tri des différentes catégories de plastiques : PET, PEHD. Envoi vers les industries pour la fabrication de PVC, tube pour réseau assainissement PET en fibre de rembourrage ou d'isolation, PEHD en flacons.	EXCOFFIER Villy le Pelloux (74) / sous-traitant GUERIN
Pneus	Triés pour rechapage ou pour recyclage sous forme de granulats ou de poudrette (pour revêtement de sol) ou pré-broyés ou incinérés en cimenterie comme combustible.	GRANULATEX (74) via ALIAPUR
DMS (déchets ménagers spéciaux)	Déchets du bricolage ou produits ménagers, 10 catégories de produits ayant chacun un traitement adapté : traitement physico-chimique, incinération en centres spécialisés, régénération.	Collecte TRIADIS Centres de traitement agréés par l'Agence de l'Eau: TREDI (68) (38) TRIADIS (76) (39) RA ARGENTS (69) RECYLEX / EPUR (71)
Amiante - ciment	Les bodybennes sont envoyées en ISDND dans une alvéole spécifique	ISDND SUEZ Roche le Molière (42)
DEEE	Démantèlement et dépollution (traitement spécifiques des tubes cathodiques/gaz). Broyage pour valorisation matière.	TRIALP (73) via ECOSYSTEMES / OCAD3E (devient ECOSYSTEM en juin 2019)
Néons - Ampoules	Envoyés vers une usine spécialisée dans le recyclage des lampes. Le mercure y est extrait et éliminé selon des normes environnementales et les matières (verre, métaux...) sont triées puis utilisées dans la fabrication de nouveaux produits.	Recylum (devient ECOSYSTEM en juin 2019)

Annexe 4 - Planning des collectes



COMMUNES	ORDURES MÉNAGÈRES	TRI SÉLECTIF (immeubles de 6 logements et plus)
CESSY	MERCREDI	LUNDI
CHALLEX	JEUDI	
CHEVRY	LUNDI	MARDI
CHEZERY-FORENS	LUNDI	
COLLONGES	JEUDI	JEUDI
CROZET	VENDREDI	JEUDI
DIVONNE LES BAINS - (secteur 1A) Centre-ville - (secteur 1B) Tout habitat * - (secteur 2) Écart et habitat pavillonnaire* --> * Les immeubles des secteurs 1 et 2 ont une collecte supplémentaire :	MARDI et VENDREDI MARDI LUNDI VENDREDI	MERCREDI MERCREDI MERCREDI
ECHENEVEX	MERCREDI	
FARGES	JEUDI	
FERNEY VOLTAIRE - (secteur 1) centre-ville + immeubles du centre-ville - (secteur 2) immeubles (hors centre-ville) - (secteur 2) habitat pavillonnaire (hors centre-ville)	LUNDI et JEUDI LUNDI et JEUDI LUNDI	VENDREDI VENDREDI
GEX - (secteur 1) centre-ville + immeubles du centre-ville + Tougin - (secteur 2) immeubles (hors centre-ville) - (secteur 2) ** habitat pavillonnaire (hors centre-ville et hors Tougin) --> ** Les pavillons à partir du 1065 Route de la Faucille jusqu'au col	MARDI et VENDREDI MARDI et VENDREDI VENDREDI LUNDI	LUNDI LUNDI
GRILLY	MERCREDI	
LEAZ	JEUDI	
LELEX / MIJOUX	LUNDI (hors saison) LUNDI et VENDREDI (Vacances de Noël) LUNDI, MERCREDI et VENDREDI (Vacances de Février)	
ORNEX	LUNDI	MARDI
PERON	JEUDI	JEUDI
POUGNY	JEUDI	JEUDI
PREVESSIN-MOENS - (secteur 1) centre-ville + immeubles du centre-ville - (secteur 2) immeubles (hors centre-ville) - (secteur 2) habitat pavillonnaire (hors centre-ville)	MARDI et VENDREDI MARDI et VENDREDI MARDI	MARDI MARDI
SAINT GENIS POUILLY - (secteur 1) centre-ville + immeubles du centre-ville - (secteur 2) immeubles (hors centre-ville) - (secteur 2) habitat pavillonnaire (hors centre-ville)	MARDI et VENDREDI MARDI et VENDREDI MARDI	JEUDI JEUDI
SAINT JEAN DE GONVILLE	JEUDI	
SAUVERNY	MERCREDI (y compris les Génévriers)	MERCREDI
SEGNY	MERCREDI	MERCREDI
SERGY	VENDREDI	JEUDI
THOIRY	JEUDI	MARDI
VERSONNEX	MERCREDI (sauf les Génévriers)	MERCREDI
VESANCY	LUNDI	



Calendrier de collecte

Aiguilles, seringues, stylos diabétiques... ne les jetez pas à la poubelle !

Divonne-les-Bains - Place Perdtemps

mercredi 5 janvier 2022 10 h 30 - 12h 30
 lundi 11 avril 2022 10 h 30 - 12h 30

Gex - Parking du cimetière - avenue Perdtemps

mercredi 5 janvier 2022 14 h 30 - 16h 30
 lundi 11 avril 2022 14 h 30 - 16h 30

Saint-Genis-Pouilly - *Parking arrière

Centre Culturel Jean Monnet - 11 Rue de Gex

vendredi 28 janvier 2022 10 h 30 - 12h 30
 vendredi 22 avril 2022 10 h 30 - 12h 30

Ferney-Voltaire - Parking Calas

(Entre Mairie et école)

vendredi 28 janvier 2022 14 h 30 - 16h 30
 vendredi 22 avril 2022 14 h 30 - 16h 30

Péron - Place Saint-Antoine (Mairie)

vendredi 4 mars 2022 10 h 30 - 12h 30
 vendredi 3 juin 2022 10 h 30 - 12h 30



Certaines pharmacies effectuent également la collecte de ces déchets. Renseignez-vous auprès de votre pharmacien.

Pour plus d'informations :

Communauté d'agglomération du Pays de Gex
 Tél. 04.50.99.12.01 – www.monservicedechets.com

